



Pour une jeunesse engagée dans sa réussite

Stratégie d'action jeunesse 2006 • 2009

Le présent document a été préparé par le
Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec
les principaux ministères et organismes touchés
par la jeunesse.

Coordination de l'édition :

Secrétariat à la communication gouvernementale
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est, bureau RC.01
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-2001
Télécopieur : (418) 643-3006
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Aucune reproduction de ce document ne
peut être effectuée, en tout ou en partie,
sans mention de la source.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2006
ISBN 2-550-46728-0
© Gouvernement du Québec, 2006



MOT DU PREMIER MINISTRE



De génération en génération, la jeunesse a servi d'inspiration et d'assise aux grandes réformes qui ont façonné le Québec.

Incarnant l'énergie, l'espoir et la détermination des Québécois à bâtir une société juste et ouverte, la jeunesse québécoise a toujours été au cœur de l'affirmation de notre identité.

Encore aujourd'hui, la génération montante véhicule des valeurs sur lesquelles se bâtit le Québec de demain : une conscience universelle qui porte l'espoir d'une mondialisation à visage plus humain; une vive préoccupation pour le développement durable et la protection de l'environnement; un souci légitime de la dette publique et de l'équité intergénérationnelle; une grande ouverture à la différence et une soif de découvertes et de réussite qui déborde nos frontières.

La jeunesse, dans toute sa diversité et avec tous ses idéaux, doit être au cœur de nos priorités à tous. Nous avons chacun un rôle à jouer pour faire une place aux jeunes et pour nous assurer qu'ils puissent prendre notre relève avec confiance. Nous avons besoin des jeunes. Dans un contexte où le vieillissement de la population pose de grands défis quant à la

pérennité des services publics, nous nous devons de veiller à ce que chaque jeune puisse développer et faire valoir son plein potentiel. Comme il reviendra bientôt à ceux et celles qui nous suivent de continuer à faire progresser la société québécoise, il importe dès à présent d'entreprendre des actions qui prépareront leurs succès de demain.

L'esprit de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 est de s'assurer de la pleine participation de tous les jeunes et que chacun d'eux soit engagé dans un parcours menant à sa réussite personnelle comme à notre succès collectif.

Même si la jeunesse est énergique, déterminée et ambitieuse, il n'en reste pas moins qu'elle vit parfois des moments de douleur et de détresse. Le suicide, le décrochage scolaire ou les troubles de l'alimentation chez les jeunes nous commandent de mieux les entourer.

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 embrasse toutes les dimensions de la jeunesse. Elle repose sur l'idée maîtresse que le soutien à accorder aux jeunes ne saurait s'arrêter à la mise en œuvre de quelques mesures isolées, mais qu'il doit être coordonné au plus haut niveau gouvernemental comme une préoccupation qui transcende la mission de chaque ministère pour rallier l'État et la société

dans son ensemble. C'est pourquoi j'assume personnellement la conduite du dossier jeunesse au sein du gouvernement du Québec.

Notre gouvernement entend déployer les efforts nécessaires afin que la jeunesse soit engagée dans sa réussite, que ce soit à l'école dans le cadre d'un projet de formation, au travail ou dans une action communautaire. Notre mot d'ordre : faire en sorte qu'aucun des jeunes Québécois ne soit laissé pour compte en assurant une plus grande complémentarité et une meilleure cohésion des services qui lui sont destinés.

Le gouvernement manifeste un souci élevé envers la jeunesse québécoise et fait des gestes importants pour la soutenir. Nous avons notamment investi plus de 1 milliard de dollars supplémentaires en éducation, mis en place le Régime québécois d'assurance parentale, concrétisé le soutien aux enfants, bonifié l'aide aux devoirs aux élèves du primaire et mis sur pied le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Ces exemples témoignent de la volonté gouvernementale de favoriser la réussite des jeunes à toutes les étapes de leur croissance et leur plein engagement dans notre société.

CETTE NOUVELLE STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE NOUS AIDERA
À LE FAIRE ENCORE MIEUX, AU BÉNÉFICE
DES JEUNES, AU BÉNÉFICE DU QUÉBEC
TOUT ENTIER.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

MOT DE L'ADJOINT PARLEMENTAIRE DU PREMIER MINISTRE POUR LES DOSSIERS JEUNESSE



Je suis très heureux de présenter aux jeunes du Québec la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Elle est le fruit d'un important

processus de concertation et d'une large consultation qui s'est déroulée en deux étapes.

Dans un premier temps, 423 personnes et groupes ont été en mesure de transmettre au gouvernement leurs commentaires et suggestions. Ils ont pu le faire en soumettant un mémoire ou en remplissant un questionnaire en ligne accessible sur le portail jeunesse Espace J.

Dans un deuxième temps, j'ai eu la chance de parcourir le Québec, souvent en compagnie du premier ministre, et d'aller ainsi à la rencontre des jeunes de toutes les régions pour mieux connaître leur réalité, leurs ambitions et leurs besoins.

Du 23 août au 24 octobre 2005, nous avons tenu 25 journées de consultation dans toutes les régions du Québec et avons écouté près de

1 200 jeunes qui s'étaient déplacés pour faire valoir leurs idées et partager leurs préoccupations. Des groupes de tous les secteurs y ont aussi transmis leur vision de la jeunesse et fait part de leurs recommandations. Plus de 380 d'entre eux ont ainsi été entendus, dont 70 groupes nationaux et d'autres des communautés anglophones, culturelles et autochtones.

J'estime que cet exercice a permis de concevoir une stratégie d'action jeunesse qui correspond très largement aux attentes et aux besoins des jeunes du Québec. Élaborée en concertation avec les principaux ministères et organismes qui interviennent auprès des jeunes, de même qu'avec plusieurs groupes de la société civile, cette stratégie propose un ensemble de mesures qui s'articulent autour de cinq grandes orientations.

Nous visons ainsi, au cours des trois prochaines années, à améliorer la santé et le bien-être des jeunes, à favoriser leur réussite éducative et leur insertion professionnelle, à accroître leur présence dans la société et à améliorer le soutien qui leur est offert.



La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 affirme une préoccupation très vive envers les jeunes en difficulté en privilégiant une approche concertée afin de leur venir en aide le plus rapidement possible. L'accroissement de la participation de l'ensemble des jeunes à la vie démocratique, leur installation ou leur retour dans les régions et leur insertion en emploi font aussi partie des objectifs à atteindre.

Je suis convaincu que la Stratégie d'action jeunesse incitera l'ensemble des acteurs concernés par le mieux-être de la jeunesse québécoise à se mobiliser. Je les invite à s'engager à fond afin que tous les jeunes réussissent et participent activement à construire le Québec de demain... leur Québec.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES.....	14
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS PERSONNELLES ET SOCIALES AINSI QUE L'ACQUISITION DE SAINES HABITUDES DE VIE.....	15
SOUTENIR DAVANTAGE LES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À S'INSÉRER DANS LA SOCIÉTÉ.....	16
MIEUX LUTTER CONTRE LE SUICIDE DES JEUNES.....	17
FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES.....	20
MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE.....	21
OUVRIR DAVANTAGE L'ÉCOLE SUR LES MILIEUX DE VIE.....	22
ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	23
FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES.....	26
AMÉLIORER LA PRÉPARATION DES JEUNES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	27
MIEUX SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	29
ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ.....	34
ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LEURS MILIEUX DE VIE.....	35
FAVORISER LE MAINTIEN, LE RETOUR ET L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES EN RÉGION.....	39
ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LE MONDE.....	40
AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES.....	46
ASSURER UNE PLUS GRANDE COHÉSION ET UNE PLUS GRANDE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES DESTINÉS AUX JEUNES.....	47
FAVORISER LE RENFORCEMENT DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS.....	49

LA CRÉATION DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2006-2009	52
ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2006-2009	53
CONCLUSION.....	54
MESURES COMPLÉMENTAIRES	
- AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES.....	55
MESURES COMPLÉMENTAIRES	
- FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES.....	58
MESURES COMPLÉMENTAIRES	
- FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	59
MESURES COMPLÉMENTAIRES	
- ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ	60
MESURES COMPLÉMENTAIRES	
- AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES.....	62
TABLEAU SYNTHÈSE	63
- AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES.....	63
- FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES.....	63
- FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	63
- ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ	64
- AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES.....	64

INTRODUCTION

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 est une des pièces de l'ensemble de l'intervention gouvernementale destinée à faire du Québec une société juste et ouverte, tournée vers l'avenir et prête à relever les défis du XXI^e siècle. Les jeunes, sensibilisés au fait que le monde bouge et change, sont au centre de cette action.

Le vieillissement de la population, le ralentissement de la croissance démographique et le fardeau de la dette publique représentent des défis de taille. Ces défis imposent d'adopter une perspective qui tient compte de l'équité intergénérationnelle, de manière à assurer aux générations futures qu'elles auront la possibilité de vivre dans un Québec prospère et dynamique leur procurant un milieu de vie satisfaisant. Le remboursement de la dette constitue aujourd'hui un enjeu important pour la société québécoise d'autant plus qu'une diminution marquée de la population active engendrera pour l'État une baisse des revenus disponibles. Il faut donc se soucier du remboursement de la dette publique alors que le taux d'activité de la population du Québec atteint un sommet et que nous vivons un temps de prospérité économique. Pour ce faire, l'engagement de la société tout entière est nécessaire afin d'assumer dès à présent la charge de l'endettement public et d'éviter de faire porter injustement ce fardeau aux

générations futures. C'est dans cet esprit que le gouvernement proposera la création d'un Fonds des générations.

Dans ce contexte et dans la foulée de la Politique québécoise de la jeunesse et du Plan d'action jeunesse 2002-2005, le gouvernement poursuit ses efforts en proposant, dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, un ensemble de mesures qui favoriseront la réussite des jeunes de l'ensemble du Québec et, par conséquent, de la société. La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 vise à fournir aux jeunes de toutes les régions les instruments et les moyens utiles pour que leur engagement dans la société québécoise se concrétise selon leurs valeurs et leurs aspirations. Le gouvernement souhaite ainsi donner aux jeunes les outils appropriés pour bâtir l'avenir et tracer le devenir du Québec.

À la lumière de la vaste consultation menée auprès des jeunes et des différents acteurs qui travaillent auprès d'eux ou qui les représentent, la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du gouvernement du Québec se veut un soutien pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Elle tient compte également du portrait de la jeunesse québécoise et du bilan des interventions gouvernementales destinées aux jeunes publiés dans le document de la consultation. Elle découle aussi d'une étroite

collaboration entre le Secrétariat à la jeunesse, onze ministères et deux organismes gouvernementaux¹.

POUR UNE JEUNESSE ENGAGÉE DANS SA RÉUSSITE

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 poursuit l'objectif d'une **jeunesse engagée dans sa réussite**. Elle s'adresse aux 35 ans et moins et vise à mettre en place les conditions nécessaires pour que chacun soit en mesure de réussir à sa manière. Que ce soit à l'école, dans le cadre d'un projet de formation, au travail ou dans une action communautaire, le gouvernement tend à donner à chacun la possibilité de tracer sa voie selon ses ambitions et ses rêves.

Elle comporte cinq orientations qui guideront l'action gouvernementale au cours des trois prochaines années, chacune visant à appuyer les jeunes dans la concrétisation de leur réussite. Les voici :

- Améliorer la santé et le bien-être des jeunes.
- Favoriser la réussite éducative des jeunes.
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.
- Accroître la présence des jeunes dans la société.
- Améliorer le soutien offert aux jeunes.

Pour chaque orientation, le gouvernement fait des choix stratégiques, propose des cibles et des mesures et désigne les responsables et les principaux partenaires. Pour plusieurs mesures, le gouvernement fournit également des indicateurs de résultats afin d'en évaluer l'efficacité.

DES MESURES PHARES POUR UN ENGAGEMENT RÉUSSI

Tenant compte des suggestions formulées par les jeunes et les groupes consultés, le gouvernement propose quelques mesures particulièrement mobilisatrices pour chacune des orientations retenues. En fait, il mise en particulier sur plusieurs mesures phares pour favoriser pleinement la réussite de tous les jeunes du Québec.

En améliorant la santé et le bien-être des jeunes, le gouvernement contribuera à leur réussite. À cet égard, il compte **éliminer la malbouffe des écoles** en adoptant une politique-cadre en matière d'alimentation. Il compte enfin sur **le déploiement de réseaux de sentinelles dans les milieux jeunesse** afin de mieux lutter contre le suicide chez les jeunes.

Plus que jamais, l'engagement des jeunes au sein de la société québécoise est étroitement lié à l'acquisition de savoirs et d'une qualification adéquate. Il importe donc au gouvernement de favoriser la réussite éducative des jeunes. À cette fin, il mise sur

¹ Il s'agit des ministères et organismes suivants : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de la Culture et des Communications, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère des Relations internationales, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère du Travail, Secrétariat aux affaires autochtones et Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques.

la diversification des parcours de formation au secondaire pour introduire plus de souplesse dans le parcours scolaire des élèves.

L'emploi représente une des principales formes d'engagement des jeunes dans la société québécoise. Pour favoriser la réussite de leur insertion professionnelle, le gouvernement mise sur **la prolongation et la bonification du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse**. Il compte également sur **la mise en œuvre d'un chantier d'accompagnement qui favorisera l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle des 16-24 ans connaissant des difficultés particulières. L'implantation, dans tous les centres jeunesse, du programme Qualification des jeunes** facilitera quant à elle l'intégration sociale et professionnelle de ces derniers. Enfin, **le déploiement du projet Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires** contribuera à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des communautés culturelles et des minorités visibles.

Le gouvernement entend accroître la présence des jeunes dans la société afin qu'ils réussissent à y trouver leur juste place. Pour ce faire, il mise sur **la création d'un poste d'agent de participation citoyenne dans les forums jeunesse régionaux**. Il compte aussi **mettre sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles. La prolongation et la bonification de l'aide financière accordée à Place aux jeunes du Québec** permettront enfin de soutenir les milieux les plus touchés par la migration des jeunes.

La réussite des jeunes au sein de la société québécoise dépend aussi bien de la capacité du

gouvernement à améliorer la complémentarité et la cohésion des services qui leur sont destinés que de l'implication des autres générations dans leur processus de développement. En vue d'améliorer le soutien apporté aux jeunes, le gouvernement s'appuie particulièrement sur **la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse** qui facilitera l'accès aux services dont ils ont besoin ainsi que la transition entre ces services. **Le renouvellement et la bonification des Fonds régionaux d'investissement jeunesse** est une autre mesure phare qui permettra aux régions de disposer de ressources financières pour réaliser divers projets jeunesse. Grâce à **la mise sur pied d'un projet de cybermentorat** qui utilise les nouvelles technologies, les jeunes seront mieux outillés pour faire un choix de carrière éclairé.

Au cours de la consultation, les jeunes ont manifesté un intérêt marqué pour le développement durable. Le gouvernement a d'ailleurs fait de cette voie de développement une de ses grandes priorités. Pour concrétiser cet engagement commun, le gouvernement constituera, en collaboration avec le secteur privé, un fonds capitalisé pour financer **des bourses d'excellence en matière de développement durable** qui permettront d'élargir notre expertise dans ce domaine.

Enfin, la collaboration avec les divers acteurs qui travaillent auprès des jeunes et ceux qui les représentent est indispensable pour la concrétisation des mesures de la Stratégie. À cet effet, le gouvernement du Québec formera un comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour l'appuyer dans le suivi de sa mise en œuvre et son évaluation.

UNE STRATÉGIE CONCERTÉE ET ARRIMÉE À L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

Par la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement maintiendra, mettra en place et bonifiera des mesures visant les jeunes et totalisant des investissements de plus de un milliard de dollars. En plus des 14 mesures phares dont il a été question, la Stratégie contient 66 autres mesures destinées aux jeunes. Dans un contexte budgétaire difficile, le choix du gouvernement de prioriser la jeunesse traduit toute l'importance qu'il lui accorde. Plus encore, à l'intérieur de cette somme, l'effort gouvernemental consacré à de nouvelles mesures ou à des mesures bonifiées représente à lui seul des investissements de plus de 110 millions de dollars.

La consultation a aussi permis de confirmer et de cerner plusieurs préoccupations d'importance pour la jeunesse québécoise. Il y a été question, entre autres, du développement durable, des réalités familiales, de l'égalité des sexes et du financement de l'enseignement postsecondaire. Ces enjeux interpellent directement le gouvernement. À cet égard, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en place par différents ministères ou sont à venir.

Le développement durable

Le gouvernement du Québec a proposé une approche rassembleuse et pragmatique dans le Plan de développement durable. Celui-ci repose sur un cadre législatif novateur et engageant pour l'ensemble des ministères et organismes publics. Tourné vers l'action, il implique

l'adoption d'une stratégie de développement durable qui amènera le gouvernement à modifier ses pratiques et à atteindre des cibles, tout en étant redevable des résultats obtenus.

Pour réaliser le Plan de développement durable, le gouvernement compte sur l'implication des jeunes de toutes les régions. Afin de connaître leurs préoccupations et leurs ambitions et de pouvoir en faire état, le gouvernement les a rencontrés lors de la tournée de consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec. Cette démarche lui a permis de découvrir une foule d'initiatives menées par les jeunes qui contribuent au mieux-être de leur collectivité.

Les réalités familiales

En matière de soutien aux familles et aux jeunes parents, le gouvernement a mis en place, en janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale. Depuis, les parents bénéficient d'une aide financière au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et peuvent lui consacrer du temps durant les premiers mois de sa vie. Ce régime innove en prévoyant un congé exclusif à l'autre parent. En effet, de plus en plus de pères, surtout parmi les plus jeunes, s'impliquent davantage dans l'éducation et les soins donnés aux enfants.

Le gouvernement a aussi adopté la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Cette loi fait la promotion de la qualité des services et favorise le développement harmonieux de l'offre de service en tenant compte des besoins des parents et en facilitant notamment la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles. Les emplois temporaires, contractuels et à horaire atypique touchent les

jeunes et engendrent de nouveaux besoins de garde. Par ailleurs, l'objectif d'offrir 200 000 places dans les services de garde à contribution réduite sera atteint au printemps 2006.

La révision de l'aide financière accordée aux familles a donné naissance à la mesure Soutien aux enfants visant à améliorer les conditions de vie des familles et des enfants et favorisant une meilleure équité entre les personnes avec ou sans enfants. Cette nouvelle mesure universelle contribue, de façon concrète, au mieux-être des familles. D'autres mesures fiscales et financières ciblées s'y ajoutent, tels des crédits d'impôt pour frais de garde et d'adoption ou encore pour le traitement de l'infertilité. Même si elle ne s'adresse pas seulement aux familles, la Prime au travail contribue également à améliorer les conditions de vie des familles ayant un faible ou un moyen revenu.

L'égalité entre les femmes et les hommes

La pleine participation de toutes et de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle doit demeurer au cœur des préoccupations gouvernementales. Afin de tenir compte des réalités nouvelles et diversifiées des femmes et des hommes de tous les âges, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, élabore une politique en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et un plan d'action pour sa mise en œuvre. La jeunesse constitue un des principes directeurs qui en guident les orientations.

Le financement des études postsecondaires

De concert avec le Conseil de la fédération, le gouvernement du Québec poursuivra ses démarches auprès du gouvernement du Canada afin que celui-ci ramène son financement des études postsecondaires au niveau de 1995. Les sommes obtenues grâce à son action seront consacrées au financement des collèges et des universités. Le gouvernement québécois s'est également engagé, en 2003, à maintenir le gel des droits de scolarité dans les universités pour la durée du présent mandat.

Les actions du gouvernement du Québec énumérées précédemment témoignent de sa sensibilité envers les questions qui touchent la jeunesse. Elles doivent en ce sens être considérées comme une partie intégrante de l'intervention gouvernementale en matière de jeunesse. Combinées à la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, elles contribueront à faire en sorte que la jeunesse soit engagée dans sa réussite.

Pour une jeunesse engagée dans sa réussite

Améliorer la santé et le bien-être des jeunes

Favoriser l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes contribue, sans nul doute, à accroître leurs chances de réussite. Or, encore trop de jeunes ne disposent pas des leviers nécessaires pour se développer, s'épanouir et se réaliser. Aujourd'hui, nombre d'entre eux adoptent des habitudes néfastes qui menacent leur qualité et leur espérance de vie. D'autres ne peuvent trouver dans leur entourage le soutien nécessaire à leur plein développement et, de ce fait, éprouvent des difficultés à s'insérer dans la société. Enfin, certains vivent une si grande détresse qu'ils décident de s'enlever la vie.

Avec la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement du Québec s'engage dans l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes en proposant de favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie, en soutenant davantage ceux qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans la société et en poursuivant la lutte contre le suicide.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS PERSONNELLES ET SOCIALES AINSI QUE L'ACQUISITION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Trop de jeunes ne pratiquent pas suffisamment d'activités physiques ou ne consomment pas les cinq portions de fruits et de légumes recommandées quotidiennement. Plusieurs fument ou prennent très tôt de l'alcool ou de la drogue, tandis que d'autres ont des relations sexuelles précoces. Par conséquent, le gouvernement du Québec, de concert avec l'ensemble des acteurs issus des milieux de vie des jeunes, propose des mesures pour :

- s'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes ;
- mieux saisir l'ampleur du phénomène de l'hypersexualisation.

Cible : S'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes.

MESURE : ÉLIMINER LA « MALBOUFFE » DES ÉCOLES.

Le gouvernement proposera aux commissions scolaires, aux écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux établissements d'enseignement collégial et universitaire une politique-cadre en matière d'alimentation qui leur permettra d'adapter leurs façons de faire de manière à offrir aux jeunes une saine alimentation.

Responsables : Ministère de la Santé et des Services sociaux ; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Partenaires : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ; Fédération des commissions scolaires du Québec ; Institut national de santé publique du Québec ; Fédération des cégeps ; Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'établissements ayant pris des mesures afin d'assurer une saine alimentation dont l'adoption d'une politique alimentaire en milieu scolaire ;
- pourcentage de jeunes ayant de saines habitudes alimentaires (consommation de fruits, de légumes, de produits céréaliers à grains entiers et de viandes ou substituts).

Cible : S'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes.

MESURE : DÉPLOYER L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ.

L'approche École en santé vise à assurer la cohésion, la complémentarité et la continuité des interventions de promotion de la santé et de prévention réalisées dans les écoles primaires et secondaires.

Ainsi, le gouvernement appuiera davantage la promotion de saines habitudes de vie dans les écoles et, conformément à la réforme de l'éducation, le développement des compétences personnelles, sociales et scolaires. Il s'agit d'une approche concertée entre l'école, la famille et la communauté.

Responsables : Ministère de la Santé et des Services sociaux ; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Partenaires : Institut national de santé publique du Québec ; Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux ; agences de la santé et des services sociaux ; directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; centres de santé et de services sociaux ; commissions scolaires.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'écoles ayant implanté l'approche École en santé ;
- nombre de jeunes ayant adopté de saines habitudes de vie (alimentation, activité physique et non-usage du tabac).

Afin de mieux saisir le phénomène de l'hypersexualisation, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^{me} Carole Thériault, a confié au Conseil du statut de la femme le mandat de dresser un portrait de la situation. Le Conseil doit aussi suggérer des pistes d'action afin de soutenir les jeunes dans leur quête d'une sexualité saine, respectueuse, responsable et empreinte de rapports égaux entre les sexes. Le Conseil permanent de la jeunesse participera à cette réflexion en siégeant au comité consultatif mis sur pied pour réaliser ces travaux.

SOUTENIR DAVANTAGE LES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À S'INSÉRER DANS LA SOCIÉTÉ

Plusieurs jeunes sont aux prises avec des problèmes liés à la violence, à la délinquance, à des troubles de comportement, voire à l'itinérance. Encore à l'aube de leur développement, ils se heurtent à des difficultés majeures qui les empêchent de s'accomplir. En témoignent le nombre élevé de signalements effectués en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de demandes adressées aux centres de santé et de services sociaux et aux centres jeunesse. Trop de jeunes connaissent des difficultés et n'obtiennent pas le soutien nécessaire à leur épanouissement. Pour leur venir en aide, le gouvernement du Québec propose des mesures pour :

- améliorer les services offerts aux enfants et aux familles en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ;
- mieux prévenir l'itinérance chez les jeunes.

Cible : Améliorer les services offerts aux enfants et aux familles en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

MESURE : MODIFIER LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE.

Le gouvernement confirme son intention de modifier la Loi sur la protection de la jeunesse de façon à mieux assurer la protection des enfants pris en charge lorsque leur sécurité ou leur développement est menacé. Ces modifications viseront essentiellement :

- à s'assurer du caractère exceptionnel de l'intervention d'autorité de l'État, notamment en définissant avec plus de précision les motifs d'intervention et en inscrivant formellement les critères utilisés pour évaluer les signalements ;
- à promouvoir le recours à des approches consensuelles, de manière à impliquer davantage les parents et les enfants dans la résolution de leurs problèmes ;
- à favoriser la continuité et la stabilité pour les enfants placés afin d'éviter qu'ils aient à vivre de multiples déplacements ;
- à concilier la protection des enfants et le respect de la vie privée ;
- à moderniser les processus judiciaires.

Responsables : Ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Justice.

Partenaires : Agences de la santé et des services sociaux ; directeurs et directrices de la protection de la jeunesse ; centres jeunesse ; centres de santé et de services sociaux ; Chambre de la jeunesse ; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ; Association des centres jeunesse du Québec ; Association des établissements de santé et de services sociaux.

Indicateurs de résultats :

- nombre de signalements retenus ;
- nombre de déplacements vécus par les enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Afin de mieux prévenir l'itinérance chez les jeunes, le gouvernement proposera, au cours de l'année 2006-2007, un cadre de référence pour prévenir et contrer l'itinérance. Il y abordera explicitement la question des jeunes itinérants et celle des jeunes à risque de le devenir. Les mesures retenues seront mises en œuvre par les différents ministères et organismes qui interviennent auprès des jeunes visés.

MIEUX LUTTER CONTRE LE SUICIDE DES JEUNES

Au Québec, le suicide est une des principales causes de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans. Certains groupes tels que les jeunes contrevenants et ceux qui présentent des troubles mentaux, les jeunes de certaines nations autochtones ou encore les jeunes homosexuels sont particulièrement touchés par ce problème.

L'ampleur et la complexité du phénomène exigent une intervention globale fondée sur l'engagement des acteurs de la santé et des services sociaux et des intervenants qui travaillent auprès des jeunes. Heureusement, les facteurs qui prédisposent des jeunes au suicide et les manières d'agir de façon proactive en matière de prévention sont davantage connus aujourd'hui. Ainsi, le gouvernement du Québec entend poursuivre et bonifier ses efforts en proposant des mesures pour :

- inciter davantage les acteurs des milieux de vie des jeunes à s'impliquer dans la prévention du suicide ;
- lutter plus efficacement contre le suicide chez les groupes de jeunes plus à risque.

Cible : Inciter davantage les acteurs des milieux de vie des jeunes à s'impliquer dans la prévention du suicide.

MESURE : DÉPLOYER DES RÉSEAUX DE SENTINELLES.

Le gouvernement du Québec investira 2,4 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour intensifier le déploiement de réseaux de sentinelles dans les milieux jeunesse.

Les sentinelles sont des personnes qui, en raison de leur travail, de leur implication bénévole ou de la place qu'elles occupent dans leur communauté entretiennent des liens privilégiés avec les jeunes. Elles sont susceptibles de recevoir leurs confidences et sont bien placées pour les aider.

La formation donnée à ces personnes leur permettra de reconnaître les signes de détresse chez les jeunes, de dépister ceux qui sont à risque et de les orienter vers les ressources appropriées.

Les milieux jeunesse visés par cette mesure sont les écoles secondaires, les cégeps, les universités, les carrefours jeunesse-emploi, les maisons de jeunes et les organismes qui s'occupent des jeunes de la rue.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Partenaires : Agences de la santé et des services sociaux ; centres de santé et de services sociaux ; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; Fédération des commissions scolaires du Québec ; Fédération des cégeps ; Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec ; écoles ; cégeps ; universités ; organismes communautaires.

Indicateurs de résultats :

- nombre de sentinelles formées dans les milieux jeunesse ;
- taux de suicide chez les garçons et les filles.

Cible : Lutter plus efficacement contre le suicide chez les groupes de jeunes plus à risque.

MESURE : IMPLANTER DES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES EN PRÉVENTION DU SUICIDE DANS TOUS LES CENTRES JEUNESSE.

Le gouvernement investira 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin que chaque centre jeunesse dispose d'une équipe d'intervention en matière de suicide, conformément à ce que prévoit le Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire. Les membres de ces équipes possèdent une expertise en santé mentale et sont des spécialistes en évaluation du potentiel suicidaire et en intervention auprès des jeunes à risque. À ce jour, près de la moitié des centres jeunesse compte sur une telle équipe.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Partenaires : Agences de la santé et des services sociaux ; centres jeunesse.

Indicateurs de résultats :

- taux de suicide chez les jeunes des centres jeunesse ;
- nombre de centres jeunesse dotés d'une équipe multidisciplinaire.

Dans le cas des jeunes homosexuels et des jeunes autochtones, le gouvernement estime qu'il est préférable de prendre connaissance des conclusions de certains groupes de travail avant de proposer des mesures précises en matière de lutte contre le suicide. Ainsi, il étudiera les recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant la prévention du suicide chez les jeunes gais et lesbiennes. Ces recommandations s'inspireront des travaux portant sur l'homophobie réalisés par des représentants du gouvernement et du milieu communautaire. Rappelons que ce groupe a notamment pour mandat d'examiner les mesures institutionnelles existantes afin de trouver les moyens de mieux répondre aux besoins constatés. La Commission remettra son rapport en 2006.

Le gouvernement analysera également les recommandations qui se dégageront du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations en matière de prévention et de lutte contre le suicide chez les jeunes autochtones. Ce forum se tiendra en 2006. L'analyse des recommandations sera réalisée en partenariat avec la Table de concertation sur les problématiques de crises sociales dans les communautés des Premières Nations du Québec.

Pour une jeunesse engagée dans sa réussite

Favoriser la réussite éducative des jeunes

Pour conserver son rang parmi les sociétés prospères, le Québec doit offrir à chaque jeune Québécois la possibilité d'acquérir une formation adaptée à ses besoins, en d'autres mots, qui l'aidera à développer ses aptitudes et à occuper des emplois hautement qualifiés dans l'économie du savoir. La réussite éducative de la jeunesse constitue, en ce sens, un enjeu stratégique pour l'avenir du Québec.

Si la majorité des jeunes terminent avec succès leur parcours scolaire, d'autres se heurtent à des obstacles particuliers. En effet, certains doivent parfois quitter l'école avant même d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires ou une autre qualification, des préalables pourtant importants pour intégrer le marché du travail.

La réussite éducative des jeunes du Québec passe enfin par l'engagement concret d'une pluralité d'acteurs : d'abord, les jeunes et leurs parents ; ensuite, les intervenants du réseau scolaire ; enfin, les membres de la communauté et le gouvernement. Tous doivent conjuguer leurs efforts afin d'offrir les meilleures chances de succès dans un environnement propice au dépassement de soi et à la valorisation du savoir.

Avec la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement du Québec accroîtra son action relativement à la réussite éducative des jeunes en proposant de mieux prévenir le décrochage scolaire, d'ouvrir davantage l'école sur les milieux de vie et de maintenir et développer la qualité de l'enseignement postsecondaire.

MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage, les retards et la discontinuité du cheminement scolaire sont des réalités préoccupantes. Par exemple, en 2003-2004, la proportion des élèves de la formation générale au secondaire en retard scolaire par rapport à l'âge établi était de 26,9 %².

Par ailleurs, un écart persiste entre les garçons et les filles en ce qui a trait au retard scolaire, à l'apprentissage de la langue d'enseignement et au taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.

À la lumière de ces constatations, le gouvernement du Québec propose des mesures pour :

- adapter les formations aux besoins des jeunes et mieux soutenir les élèves en difficulté.

2 Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de l'éducation*, Le Ministère, 2005, p. 65.

3 La fluctuation du taux de décrochage n'est pas attribuée uniquement à l'implantation de parcours diversifiés. Le taux de décrochage devrait être considéré plutôt comme un indice parmi d'autres.

Cible : Adapter les formations aux besoins des jeunes et mieux soutenir les élèves en difficulté.

MESURE : PROPOSER DES PARCOURS DE FORMATION DIVERSIFIÉS AU SECONDAIRE.

Le gouvernement diversifie les parcours scolaires au deuxième cycle du secondaire afin de les adapter aux besoins des jeunes.

Les élèves pourront ainsi choisir un parcours de formation axée sur l'emploi ou un parcours de formation générale.

Le parcours de formation axée sur l'emploi, qui débutera en septembre 2007, comportera deux volets : la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. La première est d'une durée de trois ans, tandis que la seconde s'étale sur une seule année. Ces deux formations, accessibles aux jeunes de 15 ans et plus, seront offertes selon une formule d'alternance travail-études. Elles leur permettront de poursuivre à la fois une formation générale et une formation pratique.

Pour ce qui est du parcours de formation générale, les élèves auront à choisir entre le parcours habituel et un « parcours appliqué » offrant une formation axée davantage sur des apprentissages concrets et répondant mieux aux besoins de certains d'entre eux. Ce nouveau parcours se caractérisera notamment par une démarche d'orientation obligatoire et des activités portant sur des applications technologiques et scientifiques.

Pour leur part, les cours optionnels permettront, par exemple, d'explorer la formation professionnelle et de se familiariser avec l'entrepreneuriat. À cet effet, les outils développés dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse feront partie des stratégies déployées.

Le gouvernement concrétisera ainsi sa volonté d'assouplir le cursus scolaire des élèves et de leur offrir davantage de choix.

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; commissions scolaires.

Indicateurs de résultats :

- taux de décrochage scolaire des garçons et des filles³ ;
- pourcentage des élèves de la formation générale au secondaire qui sortent avec un diplôme ou une qualification.

Cible : Adapter les formations aux besoins des jeunes et mieux soutenir les élèves en difficulté.

MESURE : OFFRIR UN SOUTIEN ACCRU AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA).

L'augmentation de l'aide aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage a été la priorité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport lors des dernières négociations des conventions collectives du personnel enseignant. L'entente qui a été conclue fait en sorte que ces élèves pourront désormais bénéficier d'un meilleur encadrement et, surtout, d'une intervention rapide.

Au terme des trois prochaines années, cette entente aura permis de recruter quelque 1 200 orthopédagogues et enseignants ressources et d'engager des professionnels de soutien ou de les maintenir en emploi malgré la décroissance de l'effectif scolaire.

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; commissions scolaires.

Indicateur de résultats :

- ratio personnel/EHDA.

Cible : Adapter les formations aux besoins des jeunes et mieux soutenir les élèves en difficulté.

MESURE : AUGMENTER LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE.

Le gouvernement fait passer le temps d'enseignement au primaire de 23 heures 30 minutes à 25 heures par semaine. Ainsi, les élèves disposeront de plus de temps pour l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, dès la première année. Celui qui sera consacré à l'éducation physique et à la santé, de même qu'à l'enseignement des arts, sera également augmenté.

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; commissions scolaires.

OUVRIRE DAVANTAGE L'ÉCOLE SUR LES MILIEUX DE VIE

L'école est un lieu de convergence important pour la très grande majorité des jeunes du Québec. Étant souvent le pivot d'une communauté, sa mission première consiste à offrir aux jeunes des services éducatifs de qualité qui leur permettront de développer pleinement leur potentiel et d'acquérir des connaissances et des compétences. Elle doit aussi collaborer au développement de sa communauté.

Sur la base de l'année scolaire 2003-2004, on évalue que les jeunes Québécois consacrent en moyenne 15,6 années de leur vie à leur scolarisation. Cela illustre l'importance de faire de l'école un véritable milieu

de vie. À cet égard, il importe d'améliorer l'accessibilité aux installations scolaires en dehors des heures de classe, que ce soit à des fins culturelles, sportives ou associatives. Cela renforcera le sentiment d'appartenance de la communauté et des jeunes envers l'école en contribuant à la réussite éducative de ces derniers.

S'inscrivant dans l'esprit de l'école communautaire et prônant une plus grande ouverture, le gouvernement du Québec propose une mesure pour :

- ouvrir davantage l'école sur la communauté et en faire le pivot des services aux jeunes.

Cible : Ouvrir davantage l'école sur la communauté et en faire le pivot des services aux jeunes.

MESURE : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.

Le gouvernement s'engage à donner suite au rapport sur le développement de l'école communautaire relativement à certaines actions concourant à soutenir le milieu scolaire en ce sens. De ce nombre, mentionnons :

- la publication d'un document de référence à l'intention du milieu scolaire et des communautés pour soutenir le développement de l'école communautaire ;
- la réalisation d'un portrait de la situation quant au regroupement de services publics dans les établissements scolaires afin de mieux cerner les avantages et les contraintes qui s'y rattachent et de diffuser des expériences positives d'ouverture de l'école sur la communauté.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Partenaires : Fédération des commissions scolaires du Québec ; ministère de la Santé et des Services sociaux ; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ; ministère des Affaires municipales et des Régions ; ministère de la Culture et des Communications ; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ; municipalités ; municipalités régionales de comté.

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'occasion de la consultation menée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, les jeunes ont maintes fois rappelé l'importance qu'ils accordent à la qualité et au financement de l'enseignement supérieur particulièrement au sein de l'économie du savoir.

L'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur constituent en effet des facteurs clés de réussite pour la jeunesse québécoise. Cette dernière évolue dans un contexte de mondialisation de l'économie où les partenaires et compétiteurs se trouvent sur tous les continents et où les universités et collèges doivent être en mesure de rivaliser avec les meilleurs.

Il importe donc de renforcer sans cesse, au chapitre de l'enseignement supérieur, les mesures susceptibles de préparer les jeunes à intégrer le marché du travail et à maintenir leur qualification professionnelle. L'enseignement supérieur constitue une valeur ajoutée pour les jeunes. Songeons que plus de 70 % des emplois qui seront créés d'ici 2007 requerront un diplôme d'études postsecondaires⁴.

C'est pour ces raisons que le gouvernement du Québec a fait de l'enseignement supérieur l'une de ses priorités. En témoignent les 457 millions de dollars additionnels versés en subventions à l'enseignement supérieur au cours des trois dernières années, de même que les investissements en immobilisations qui avoisineront un milliard de dollars d'ici 2010.

De pair avec cette accélération de son effort, le gouvernement milite, de concert avec ses partenaires étudiants, collégiaux, universitaires, privés et syndicaux, en faveur d'une restauration de la contribution fédérale au financement de l'enseignement supérieur. La collaboration fédérale-provinciale renouvelée que promeut le gouvernement du Québec vise à lui permettre d'intensifier son action, par la voie de nouvelles mesures qui engendreront des investissements substantiels dans les domaines suivants :

- le renouvellement du corps professoral dans les universités et les collèges favorisant l'encadrement des jeunes, par exemple aux 2^e et 3^e cycles universitaires ;
- le recrutement international de professeurs de calibre, contribuant à l'essor de la recherche et permettant aux jeunes chercheurs québécois d'essaimer à leur tour sur le plan international ;
- l'accroissement de la fréquentation scolaire et donc de l'effectif étudiant, notamment au 1^{er} cycle à l'université ;
- la mise à jour des programmes de DEC technique, qui requiert le renouvellement des équipements et des infrastructures ;
- l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les disciplines de la santé, notamment en médecine et dans les sciences infirmières, qui nécessite des ressources importantes, à la mesure de la priorité que revêt la santé pour la société québécoise ;
- le rapprochement de la formation technique et du transfert technologique au bénéfice des jeunes.

La mise en œuvre de telles mesures présuppose un réinvestissement fédéral adéquat et récurrent dans le cadre du Transfert social canadien.

4 Gouvernement du Canada. *Job Futures: The World of Work* (2002) p. 9 (<http://www.jobfutures.ca/en/brochure/index.html>).

Pour une jeunesse engagée dans sa réussite

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

L'insertion sur le marché du travail revêt une importance particulière chez les jeunes. Pour nombre d'entre eux, il s'agit d'une des principales manières de participer pleinement à l'essor de la société québécoise.

Au cours des prochaines années, le défi démographique transformera le monde du travail. En effet, beaucoup de personnes quitteront bientôt la vie active et les jeunes, qui représentent une génération moins nombreuse que les précédentes, seront appelés à prendre la relève.

En mettant en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement du Québec sera en mesure d'améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail et de mieux soutenir ceux qui éprouvent des difficultés en ce sens.

AMÉLIORER LA PRÉPARATION DES JEUNES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'obtention d'un diplôme demeure le meilleur gage d'une insertion professionnelle réussie. Pour les années 2004 à 2008, les prévisions d'Emploi-Québec font d'ailleurs état de 640 000 emplois à pourvoir. À cet égard, les professions exigeant des compétences professionnelles ou techniques présenteront d'excellentes possibilités d'embauche.

Or, on constate que la formation professionnelle ou technique n'attire pas suffisamment de jeunes pour répondre à la demande du marché du travail. La correction de cette situation interpelle un grand nombre d'acteurs : d'abord, les jeunes qui ont à choisir une carrière; ensuite, les parents qui exercent une influence considérable sur l'orientation professionnelle de leurs enfants; finalement, le personnel scolaire qui les oriente à travers un éventail de possibilités.

Le Québec fait également face à un déficit entrepreneurial. Depuis 2000, il demeure sous la moyenne canadienne sur le chapitre de la création d'entreprises. Cela est vrai même si des données récentes montrent que, depuis le lancement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, l'intention d'entreprendre est à la hausse chez les jeunes. En ce sens, une meilleure préparation des jeunes à s'insérer sur le marché du travail passe également par la promotion de la culture entrepreneuriale et le développement d'attitudes, de compétences

et d'habiletés profitables non seulement aux entrepreneurs de demain, mais aussi aux futurs employés et à tous les citoyens.

Les jeunes se blessent davantage que les autres travailleurs. C'est pourquoi le gouvernement se préoccupe autant de la santé et de la sécurité des premiers que des seconds. Il n'en demeure pas moins que les employeurs ont un rôle important à jouer à cet égard, tout comme le système scolaire peut, pour sa part, contribuer à mieux préparer les jeunes.

Par conséquent, le gouvernement du Québec propose des mesures pour :

- mieux valoriser la formation professionnelle ;
- renforcer la culture entrepreneuriale au Québec ;
- améliorer la formation en matière de santé et de sécurité au travail.

Cible : Mieux valoriser la formation professionnelle.

MESURE : INTENSIFIER LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUPRÈS DES JEUNES, DES PARENTS ET DU PERSONNEL SCOLAIRE.

Le gouvernement consacra 1,2 million de dollars de plus au cours des trois prochaines années pour mieux faire connaître les divers métiers liés à la formation professionnelle et les perspectives d'emplois qui y sont associées.

Les activités réalisées à cette fin s'adresseront plus particulièrement aux parents, aux jeunes et au personnel scolaire. Elles prendront diverses formes, telle une pièce de théâtre itinérante abordant la thématique du choix de carrière et la possibilité d'exercer un métier spécialisé.

Responsable : Fédération des commissions scolaires du Québec.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse ; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Indicateur de résultats :

- nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle au secondaire.

Cible : Renforcer la culture entrepreneuriale au Québec.

MESURE : PROLONGER ET BONIFIER LE DÉFI DE L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE.

Fort de la participation de quelque 50 000 jeunes et intervenants socioéconomiques au Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, le gouvernement investira plus de 17 millions de dollars pour le prolonger et le bonifier jusqu'en mars 2009. Il devait se terminer en mars 2007.

Cette somme servira principalement à :

- ajouter, majoritairement en région, douze agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et sept agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif;
- développer des outils pédagogiques en entrepreneuriat pour le réseau scolaire anglophone;
- développer des partenariats avec les réseaux d'affaires pour favoriser le développement de la culture et de la relève entrepreneuriale.

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse consiste en une série de mesures visant le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. Il est réalisé en étroite collaboration avec les leaders du réseau québécois de l'entrepreneuriat jeunesse.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Organismes du réseau québécois de l'entrepreneuriat; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Indicateurs de résultats :

- nombre de jeunes rejoints;
- nombre d'enseignants sensibilisés à la culture entrepreneuriale;
- nombre d'intervenants socioéconomiques rencontrés;
- évolution de l'intention d'entreprendre chez les jeunes.

Cible : Renforcer la culture entrepreneuriale au Québec.

MESURE : CONTRIBUER À LA MISE SUR PIED D'UN FONDS D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS⁵.

Le gouvernement collaborera avec le Mouvement Desjardins afin de promouvoir le programme CRÉAVENIR DESJARDINS visant à soutenir les projets d'entrepreneurs de 18 à 35 ans non admissibles à un type de financement traditionnel. Les caisses qui y participeront mettront à la disposition de ces jeunes un fonds limité pouvant leur donner accès à un prêt sans intérêt ou à une subvention nécessaires au démarrage ou au maintien du fonds de roulement de leur entreprise. D'autres partenaires s'impliqueront en fournissant aux promoteurs les outils nécessaires à la réussite de leur projet. La contribution gouvernementale s'élèvera à 175 000 \$ au cours des trois prochaines années.

Responsable : Mouvement Desjardins.

Partenaires : Fédération des caisses Desjardins du Québec; Association des centres locaux de développement du Québec; Fédération des coopératives de développement régional du Québec; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Secrétariat à la jeunesse.

Indicateur de résultats :

- nombre de projets d'entrepreneurs de 18 à 35 ans soutenus.

Cible : Améliorer la formation en matière de santé et de sécurité au travail.

MESURE : ÉLABORER UN PLAN D'ACTION VISANT À AMÉLIORER LA FORMATION SCOLAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Le gouvernement annonce qu'il met sur pied un comité qui aura pour mandat d'élaborer un plan d'action en continuité des actions entreprises dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial en matière de santé et sécurité au travail.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Commission de la santé et de la sécurité au travail; milieu syndical; milieu patronal; Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail.

5 Certaines conditions s'appliquent quant aux fonds et aux endroits où le programme sera offert.

MIEUX SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour intégrer le marché du travail, il devient de plus en plus nécessaire d'avoir un diplôme d'études secondaires. Or, cette situation est d'autant plus préoccupante que plusieurs jeunes de 16 à 24 ans ne l'ont pas obtenu.

Certains d'entre eux font face à des difficultés particulières. C'est notamment le cas des jeunes issus des centres jeunesse et de ceux qui sont handicapés.

Par ailleurs, qu'ils aient un diplôme ou non, les jeunes venant des minorités visibles et les jeunes immigrants sont aussi aux prises avec des difficultés d'insertion professionnelle, comme en témoigne leur taux de chômage plus élevé que dans les autres groupes. Par conséquent, ils doivent pouvoir compter sur un meilleur soutien et un accompagnement dans leur démarche d'intégration au marché du travail.

Le gouvernement du Québec propose donc des mesures pour :

- offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.

Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.

MESURE : METTRE EN ŒUVRE UN CHANTIER D'ACCOMPAGNEMENT DES 16-24 ANS QUI CONNAISSENT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES.

Le gouvernement mettra en œuvre un vaste chantier d'accompagnement vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle à l'intention des 16-24 ans qui risquent de décrocher, qui l'ont fait ou qui sont sans emploi.

Alternative jeunesse

Le programme Alternative jeunesse, moteur de ce chantier, fera en sorte que tout jeune Québécois qui en a les capacités pourra occuper un emploi, retourner aux études ou participer à des activités au sein d'organismes communautaires. Il permettra de déployer une approche d'intervention globale autant en ce qui a trait aux mesures, programmes et services offerts qu'au regard des besoins et des statuts des jeunes.

Une mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans

S'inspirant des expériences réalisées dans le cadre du programme Solidarité jeunesse, le gouvernement du Québec entend mettre en application, dans le cadre de ce chantier, une nouvelle mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans et de la développer en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Cette mesure touchera les jeunes de ce groupe d'âge aptes au travail mais éloignés du marché de l'emploi et ceux qui reçoivent depuis plusieurs mois des prestations d'assistance-emploi. Une attention particulière sera aussi portée aux jeunes mères monoparentales du même âge qui sont prestataires de l'assistance-emploi.

Une mesure d'accompagnement à l'intention des jeunes de 16 et 17 ans

Toujours dans la même perspective d'accompagner les jeunes, le gouvernement développera une mesure complémentaire destinée aux 16 et 17 ans, en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Pour prévenir le recours à l'assistance-emploi, il mettra sur une intervention centrée sur la persévérance scolaire et l'orientation professionnelle des jeunes qui risquent d'abandonner leurs études ainsi que sur la mise en mouvement de ceux qui l'ont déjà fait, en leur proposant diverses activités (exploration du marché du travail, première expérience d'emploi, stage). Dix millions de dollars additionnels seront donc investis dans ce projet au cours des trois prochaines années.

Des alliances entre partenaires

Pour améliorer la continuité des services publics offerts aux jeunes, des alliances stratégiques entre partenaires gouvernementaux, publics, privés et communautaires seront réalisées sur le plan local grâce à Engagement jeunesse, une entente interministérielle coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse (voir l'orientation Améliorer le soutien offert aux jeunes). Dans ce contexte, le gouvernement assurera le suivi des objectifs définis dans cette entente conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il établira également les liens nécessaires avec des mesures ou programmes tels que Qualification des jeunes et J'embarque quand ça me ressemble destinés aux jeunes de 16 à 24 ans.

Responsables : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Secrétariat à la jeunesse; carrefours jeunesse-emploi.

Partenaires : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; organismes communautaires; Fédération des commissions scolaires du Québec.

Indicateurs de résultats :

- nombre de jeunes prestataires de l'assistance-emploi;
- durée des prestations de l'assistance-emploi chez les 18-24 ans.



Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.

MESURE : DÉPLOYER LE PROGRAMME QUÉBEC PLURIEL DANS QUATRE NOUVEAUX TERRITOIRES DU QUÉBEC.

Fort des enseignements tirés du projet Québec pluriel, le gouvernement du Québec annonce qu'il investit 1,2 million de dollars sur trois ans pour soutenir le développement de projets similaires dans les territoires suivants : Sherbrooke, Laval, Longueuil et Gatineau.

Cet investissement s'inscrit dans la foulée de l'Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles et découle des enseignements qui se dégagent de la recherche-action Québec pluriel.

Québec pluriel, service offert par Emploi-Québec, facilite l'insertion sociale et professionnelle des 16-35 ans issus de communautés culturelles et des 16-24 ans issus de minorités visibles. Les projets mis en œuvre permettent aux participants de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor ou d'un cybermentor, de recevoir des conseils d'orientation professionnelle et de participer à des ateliers de recherche d'emploi, de formation personnelle et sociale et de familiarisation à la réalité québécoise.

Responsables : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ; Emploi-Québec.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse ; organismes communautaires.

Indicateur de résultats :

- nombre de jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles rejoints dans ces territoires.

Cible: Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.

MESURE : IMPLANTER LE PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES DANS TOUS LES CENTRES JEUNESSE.

Le gouvernement transformera le projet Qualification des jeunes en programme régulier et l'étendra à tous les centres jeunesse. À cette fin, il investira 6,6 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Le programme s'adressera à des jeunes de 16 ans et plus qui ont séjourné dans les centres jeunesse et ont besoin d'un soutien particulier pour se doter d'un projet précis quant à leur avenir.

Il visera à préparer leur passage à la vie autonome et à assurer leur qualification pour qu'ils puissent améliorer leurs chances de s'intégrer harmonieusement dans la société québécoise. L'accompagnement fourni par des intervenants dédiés à ce programme d'une durée de trois ans se poursuivra jusqu'à un an après leur sortie d'un centre jeunesse.

Afin d'éviter de créer des chevauchements, le gouvernement fera en sorte que les mesures qui visent l'accompagnement des 16-24 ans soient complémentaires de ce programme.

Responsable: Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Partenaires: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Association des centres jeunesse du Québec.

Indicateur de résultats:

- nombre de jeunes des centres jeunesse qui participent au programme.

Cible: Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.

MESURE : ACCOMPAGNER PLUS EFFICACEMENT LES JEUNES HANDICAPÉS.

Le gouvernement entend mieux planifier la transition des jeunes handicapés de l'école vers la vie active et le marché du travail. En augmentant ainsi leurs possibilités d'insertion sociale et professionnelle, il évitera qu'un parent ait à quitter son emploi pour fournir le soutien nécessaire à son enfant handicapé.

L'Entente de complémentarité des services entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux prévoit le développement de plans de services individualisés correspondant aux besoins des individus. De tels plans sont des outils privilégiés pour faciliter cette transition. Ils peuvent intégrer des dimensions aussi variées que l'utilisation de mode adapté de transport et le recours à différentes ressources nécessaires à la participation sociale des jeunes handicapés.

Responsables: Office des personnes handicapées du Québec; ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Partenaires: Agences de santé et de services sociaux; directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; bureaux régionaux de l'Office des personnes handicapées du Québec; centres de santé et de services sociaux; centres de réadaptation en déficience intellectuelle; centres de réadaptation en déficience physique; commissions scolaires; centres locaux d'emploi; centres jeunesse.

Indicateur de résultats:

- nombre de jeunes handicapés accompagnés dans leur transition de l'école vers la vie active et le marché du travail.

Pour une jeunesse engagée dans sa réussite

Accroître la présence des jeunes dans la société

La participation active des jeunes dans la société constitue non seulement un gage de réussite pour eux, mais aussi un atout pour l'ensemble de la communauté. Nombre d'entre eux s'engagent dans l'avenir de leur milieu de vie. Ils cherchent ainsi à contribuer au mieux-être et au développement du Québec et de ses régions, tout en réalisant des projets qui leur tiennent à cœur. À cet égard, l'excellence de plusieurs est reconnue tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières.

Pour que les jeunes des différentes régions du Québec puissent vivre dans un milieu correspondant à leurs attentes, il est essentiel que le territoire québécois soit occupé de façon dynamique. Or, la migration des jeunes des régions vers les centres urbains est une situation préoccupante qui interpelle les régions et le gouvernement.

Il va de soi que le désir de s'engager dans sa société d'appartenance va de pair avec une volonté de s'ouvrir davantage sur le monde. Les jeunes souhaitent mieux comprendre les enjeux internationaux et participer aux débats qui les concernent.

Avec la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement souhaite donc accroître l'engagement des jeunes Québécois dans leurs milieux de vie, favoriser le maintien, le retour et l'établissement de ceux-ci en région et accentuer leur présence dans le monde.

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LEURS MILIEUX DE VIE

L'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie peut se traduire par du bénévolat, l'exercice de responsabilités au sein de diverses instances ou leur participation à divers lieux d'influence. Au Canada, parmi l'ensemble des groupes d'âge, ce sont les 15-19 ans qui ont le taux de bénévolat le plus élevé. Par ailleurs, au Québec, la participation électorale des jeunes ne cesse de décroître depuis 1960.

Afin d'accentuer l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie, l'action du gouvernement doit revêtir des formes multiples. Il doit notamment faire en sorte que les instances prévues pour les jeunes soient représentatives de leur diversité et favoriser une meilleure reconnaissance de leur implication. De même, il doit encourager une plus grande participation citoyenne des jeunes en soutenant une meilleure concertation des intervenants en la matière. Il doit enfin veiller à ce que les informations relatives aux interventions les plus probantes soient davantage accessibles.

À la suite de la consultation qu'il a menée, le gouvernement se préoccupe particulièrement de l'engagement des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles dans leurs milieux de vie. À cet effet, il désire favoriser une juste représentation de ce groupe de jeunes au sein des instances décisionnelles des jeunes et auprès du gouvernement.

Le gouvernement du Québec, de concert avec l'ensemble des acteurs issus des milieux de vie des jeunes, propose donc des mesures pour :

- soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec ;
- mieux reconnaître l'implication des jeunes citoyens ;
- favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.

Cible : Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec.

MESURE : SOUTENIR LES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX.

Les forums jeunesse régionaux figurent parmi les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de jeunesse. C'est pourquoi il prolonge jusqu'en 2009 son partenariat avec ces forums, qui est actuellement conventionné jusqu'en 2007, et il consacre 5,8 millions de dollars à cette fin.

Au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec souhaite notamment que :

- les liens qui existent entre les forums et les conférences régionales des élus s'intensifient de manière à ce que chacune de ces organisations tienne compte de l'action de sa vis-à-vis dans l'élaboration de son plan d'action ou de son plan quinquennal de développement ;
- les jeunes des communautés autochtones, culturelles et anglophones aient une représentation accrue au sein des forums ;
- chaque forum regroupe des jeunes venant de tout le territoire de la région.

Responsables : Secrétariat à la jeunesse ; forums jeunesse régionaux.

Partenaires : Conférences régionales des élus ; ministère des Affaires municipales et des Régions.

Indicateurs de résultats :

- représentativité des jeunes au sein des forums jeunesse régionaux ;
- nombre de plans d'action et de plans quinquennaux de développement arrimés entre les conférences régionales des élus et les forums jeunesse régionaux.

Cible : Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec.

MESURE : CRÉER DEUX NOUVEAUX FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX EN MONTÉRÉGIE.

En investissant 795 000 \$ au cours des trois prochaines années, le gouvernement permettra aux conférences régionales des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, de Longueuil et de la Montérégie Est de développer leur propre forum jeunesse régional.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Forum jeunesse régional de la Montérégie; conférences régionales des élus de Longueuil, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et de la Montérégie Est.

Cible : Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec.

MESURE : METTRE SUR PIED UN COMITÉ DE REPRÉSENTATION ET DE CONCERTATION DES JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DES MINORITÉS VISIBLES.

En créant ce comité de représentation et de concertation, le gouvernement permettra aux groupes de jeunes visés de mieux faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins. Il associera aussi ce groupe de travail aux débats publics et aux discussions qui concernent la jeunesse québécoise. Il s'assurera enfin que ce comité reflète les différentes réalités régionales et qu'il tisse des liens avec les organismes voués à la jeunesse et ceux qui veillent à l'intégration des jeunes immigrants et des membres des communautés culturelles. Il y parviendra, notamment, en organisant un événement interculturel. Il donne ainsi suite aux préoccupations soulevées dans le rapport de consultation du groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; organismes des communautés culturelles; organismes jeunesse.

Afin de soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec, le gouvernement confie à un groupe de travail le mandat de lui fournir des recommandations en vue de moderniser le Conseil permanent de la jeunesse. Le groupe de travail sera composé, entre autres, de représentants du Conseil permanent de la jeunesse, du Secrétariat à la jeunesse et de groupes qui interviennent auprès de la jeunesse. Il examinera notamment la composition du Conseil, sa représentativité, la durée du mandat des membres, son mandat et ses mécanismes de renouvellement. Le cas échéant, le gouvernement apportera des changements au Conseil permanent de la jeunesse.

Cible : Mieux reconnaître l'implication des jeunes citoyens.

MESURE : LANCER UN CONCOURS CONSACRÉ À LA RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION CITOYENNE DES JEUNES.

Le gouvernement mettra sur pied un concours consacré à la reconnaissance de l'implication des jeunes. S'inspirant du programme français *Envie d'agir*, il entend ainsi reconnaître la créativité, l'audace et le talent des jeunes qui s'engagent dans leur communauté. Ce concours soulignera les réalisations sociales ou autres vouées à l'intérêt général qui découlent de l'engagement des jeunes dans leur communauté.

Le gouvernement investira 600 000 \$ pour la réalisation de ce concours.

Responsables : Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux.

Partenaire : Office franco-québécois pour la jeunesse.

Indicateur de résultats :

- nombre de jeunes participants par région.

Cible : Mieux reconnaître l'implication des jeunes citoyens.

MESURE : FAIRE EN SORTE QUE L'ÉCOLE RECONNAISSE DAVANTAGE L'IMPLICATION DES ÉTUDIANTS.

Le gouvernement entend développer un cadre de référence en matière de reconnaissance de l'implication des étudiants dans les domaines sportif, culturel, politique et communautaire.

Les écoles secondaires, les cégeps et les universités seront invités à mieux reconnaître cet engagement. Le cadre de référence constituera ainsi un complément aux outils existants, tels le *Guide de référence pour la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les collèges* élaboré en collaboration avec la Fédération des cégeps et la Fédération étudiante collégiale du Québec et la Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté universitaire adoptée par l'Université de Montréal.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse; Fédération des commissions scolaires du Québec; Fédération des cégeps; Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.

MESURE : CRÉER UN POSTE D'AGENT DE PARTICIPATION CITOYENNE DANS CHAQUE FORUM JEUNESSE RÉGIONAL.

Le gouvernement dotera les forums jeunesse régionaux d'un agent de participation citoyenne qui aura pour mandat :

- d'aider les jeunes à s'impliquer notamment dans les organismes et les instances locales et régionales;
- de sensibiliser les organismes à la participation des jeunes aux instances décisionnelles;
- de contribuer à la mise en œuvre, en région, des différentes mesures inscrites dans la Stratégie d'action jeunesse en matière de participation citoyenne, dont le projet Électeurs en herbe et le concours de reconnaissance de l'implication des jeunes;
- de resserrer les liens entre les jeunes francophones du Québec et d'ailleurs au Canada et dans les Amériques;
- de sensibiliser les jeunes aux différentes réalités mondiales afin de les inciter à s'engager au niveau international.

Responsables : Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux.

Partenaires : Organismes locaux et régionaux.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'activités;
- nombre de jeunes impliqués dans les organismes et les instances à l'échelle locale, régionale ou autre.

Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.

MESURE : SOUTENIR LE PROJET ÉLECTEURS EN HERBE.

Électeurs en herbe est un projet d'éducation à la citoyenneté qui vise à initier les élèves du secondaire au fonctionnement de la démocratie par diverses activités pédagogiques, dont la simulation d'une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire.

Il sera proposé aux écoles secondaires, aux maisons de jeunes et à d'autres organismes jeunesse d'adopter ce projet en vue de mieux sensibiliser les jeunes au processus électoral, au fonctionnement des institutions politiques et au rôle des citoyens dans un État démocratique. Il investira près de 240 000 \$ dans la réalisation du projet.

Responsable : Forum jeunesse de l'Île de Montréal.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux; Directeur général des élections du Québec; Fédération des commissions scolaires du Québec.

Indicateur de résultats :

- nombre d'écoles et d'organismes jeunesse participant au projet.

Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.

MESURE : SOUTENIR LE PROJET PARLEMENTS AU SECONDAIRE.

Le projet Parlements au secondaire propose aux comités d'élèves du secondaire un modèle de fonctionnement fondé sur celui des institutions parlementaires. Certaines règles de procédure du Parlement du Québec qu'il présente étant adaptées au contexte de chacune des écoles, ce projet permet aux jeunes de débattre des questions qui les concernent, de s'initier au processus de prise de décisions et de comprendre le fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Responsable : Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec.

Indicateur de résultats :

- nombre d'écoles participantes.

Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.

MESURE : CONSOLIDER LE RÉSEAU DES MAISONS DE JEUNES.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement allouera une somme de 5 millions de dollars pour la consolidation des maisons de jeunes en haussant leur budget de fonctionnement. Il entend aussi consolider le réseau avant de reconnaître de nouvelles maisons. Dans cette perspective, le ministère de la Santé et des Services sociaux verra à informer les agences de la santé et des services sociaux de cette orientation du gouvernement.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Partenaires : Regroupement des maisons de jeunes; Agences de la santé et des services sociaux.

FAVORISER LE MAINTIEN, LE RETOUR ET L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES EN RÉGION

Quelque 84 000 jeunes migrent annuellement des régions vers les grands centres. Selon une récente étude du Groupe de recherche sur la migration des jeunes, les principaux motifs de migration à l'extérieur de la région sont de vivre leur vie, de poursuivre des études ou d'avoir une bonne qualité de vie⁶. Ce phénomène fragilise les régions, car il réduit le potentiel de renouvellement de leur population et compromet l'occupation dynamique du territoire québécois. Pour remédier à la situation, le gouvernement amorcera une réflexion sur la place des jeunes dans les régions dans les travaux portant sur la Politique de développement des territoires. Il se préoccupera également du mieux-être des jeunes en région lors du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.

De la même manière, le gouvernement maintient le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail ainsi que le crédit d'impôt pour un nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Pour 2003-2004

et 2004-2005, ces crédits d'impôt ont nécessité des investissements de 103 millions de dollars.

Il importe donc d'offrir toutes les occasions aux jeunes de retourner dans leur milieu d'origine s'ils le souhaitent et de veiller à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux se rendent dans les milieux fragilisés par l'exode. À cet égard, le gouvernement du Québec propose une mesure pour :

- mieux soutenir les milieux les plus touchés par la migration.

Cible : Mieux soutenir les milieux les plus touchés par la migration.

MESURE : PROLONGER ET BONIFIER L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À PLACE AUX JEUNES DU QUÉBEC.

Le gouvernement bonifiera son appui à Place aux jeunes du Québec en augmentant de 48 % son budget de base. Il lui accordera ainsi près de 7,3 millions de dollars pour la durée de la Stratégie d'action jeunesse, soit de 2006 à 2009.

Cet organisme pourra ainsi étendre son réseau d'agents de migration Place aux jeunes/Desjardins dans quelque 70 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec les plus touchées et préoccupées par le problème d'exode des jeunes ou dans celles qui accusent un solde migratoire négatif. Différentes activités permettront d'atteindre les objectifs que se fixe Place aux jeunes, dont les séjours exploratoires, le site www.accrodesregions.qc.ca, le PAJ-Ados, le soutien individuel dorénavant offert de façon permanente ainsi que les contributions à des initiatives régionales traitant de l'emploi, de l'immigration, de l'entrepreneuriat ou de l'engagement communautaire et politique.

Responsables : Secrétariat à la jeunesse ; Place aux jeunes du Québec.

Partenaires : Organismes locaux et régionaux ; Mouvement Desjardins.

Indicateur de résultats :

- nombre de retours et d'établissements des jeunes en région.

6 M. Gauthier, P. LeBlanc, S. Côté, F. Deschenaux, C. Girard, C. Laflamme, M.-O. Magnan et M. Molgat. *La migration des jeunes au Québec*. Rapport national d'un sondage mené en 2004-2005 auprès des 20-34 ans, Observatoire Jeunes et Société, INRS Urbanisation, Culture et Société, janvier 2006, p. 16.

ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LE MONDE

De plus en plus de jeunes Québécois démontrent un intérêt marqué pour tout ce qui est international. La hausse de la demande pour les échanges interculturels témoigne de la volonté de plusieurs d'entre eux à s'ouvrir au monde. Cependant, des efforts doivent être poursuivis afin de les sensibiliser aux apports positifs de l'international.

La mondialisation change notre façon de voir le reste du monde, de voyager, de mener des affaires et fait également naître de nouveaux partenariats interculturels dans tous les domaines d'activité.

Les jeunes Québécois ne veulent pas être seulement des spectateurs des changements qu'amène la mondialisation, car ils ont des opinions et des préoccupations sur la pauvreté, l'état de santé de notre planète, la diversité culturelle, etc. Il est possible de les appuyer de différentes manières dans leur volonté de s'engager et de participer aux changements. En aidant les jeunes qui ont le désir de s'ouvrir au monde, d'apprendre une langue étrangère et de vivre une expérience à l'étranger, le gouvernement favorise donc le développement de leurs aptitudes personnelles, professionnelles, scolaires, linguistiques, sociales et citoyennes.

À cet égard, le ministère des Relations internationales élabore actuellement un plan d'action d'affaires internationales en vue de préparer la relève à affronter les défis d'un environnement devenu mondial. Des organismes comme l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse de même que le programme Québec sans frontières offrent également, chaque année, l'occasion à près de 4 000 jeunes d'effectuer un séjour à l'étranger. Le gouvernement entend d'ailleurs confier la gestion de ces trois organismes à une seule personne de manière à améliorer leur fonctionnement et à assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en la matière. Par ailleurs, la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, qui sera rendue publique en 2006, viendra raffermir les liens entre les communautés francophones, particulièrement entre les jeunes du Québec et du Canada.

Le gouvernement du Québec demeure persuadé qu'il est nécessaire d'appuyer les jeunes dans leur volonté de s'engager dans le monde. Pour ce faire, il mettra en place des mesures pour :

- favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs ;
- mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable ;
- mieux sensibiliser les jeunes à la diversité de leurs milieux de vie afin de mieux les outiller pour s'ouvrir au monde.

Cible : Favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.

MESURE : POURSUIVRE LE PROGRAMME SYNERGIE ENTREPRISE ET DÉVELOPPER D'AUTRES ACTIVITÉS DE MÊME NATURE.

En plus de prolonger le volet sensibilisation à la culture entrepreneuriale du programme Synergie entreprise, le gouvernement l'élargira aux territoires desservis par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse. Ce volet, développé dans le prolongement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, est offert par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Il vise à favoriser, à travers des expériences effectuées à l'étranger, l'acquisition de connaissances, le transfert d'expertise ou encore l'échange de pratiques liées au travail de jeunes qui œuvrent au développement de la culture entrepreneuriale. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement consacra 840 000 \$ à la réalisation de ce projet.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Office franco-québécois pour la jeunesse ; Office Québec-Amériques pour la jeunesse ; Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse ; ministère des Relations internationales.

Indicateur de résultats :

- nombre de jeunes participants au programme

Cible : Favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.

MESURE : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU MENTORAT DANS LE CADRE DE MISSIONS ÉCONOMIQUES EN CRÉANT DES ÉQUIPES JUNIOR QUÉBEC.

Le gouvernement offrira à de jeunes finissants ou diplômés récents la possibilité de vivre une expérience professionnelle à l'étranger en accompagnant des entrepreneurs lors de missions économiques dirigées par le premier ministre ou par des ministres sectoriels. Ce projet s'inspire d'un concept développé par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Les missions économiques visées se dérouleront dans les territoires couverts par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse. Le gouvernement investira 120 000 \$ dans ce projet au cours des trois prochaines années.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Office Québec-Amériques pour la jeunesse ; Office franco-québécois pour la jeunesse ; Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse ; ministère des Relations internationales.

Indicateur de résultats :

- nombre de jeunes participants au programme.

Cible : Mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable.

MESURE : CRÉER UN FONDS CAPITALISÉ PERMETTANT D'ACCORDER DES BOURSES D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le gouvernement annonce qu'il créera un fonds capitalisé permettant d'accorder des bourses d'excellence destinées à encourager financièrement des jeunes universitaires, stimulant ainsi le développement d'une expertise de pointe en matière de développement durable. Par cette initiative, il veut rallier les jeunes à la réalisation de l'engagement gouvernemental en les encourageant à accroître leur savoir-faire en la matière et à concrétiser leur engagement sur le plan du développement durable.

Il consacrera, à cette fin, des investissements de 5 millions de dollars et il veillera à constituer un partenariat avec le secteur privé de manière à bonifier ces investissements. Les bourses serviront à financer deux types d'activités :

- des stages ou des formations de perfectionnement de courte durée dans des pays ou organisations internationales reconnus pour leur expertise et leur progrès en matière de développement durable ;
- des stages dans une entreprise privée ou un organisme public permettant de développer de l'expertise, des outils, des normes et des pratiques en matière de développement durable au Québec.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ; secteur privé ; représentants des universités ; représentants des associations étudiantes.

Cible : Mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable.

MESURE : SOUTENIR LA TENUE DU CONGRÈS MONDIAL DES JEUNES QUÉBEC 2008.

Le gouvernement accordera un soutien financier de 450 000 \$ pour assurer la tenue du Congrès mondial des jeunes Québec 2008. Des jeunes de tous les continents et du Québec sont attendus à la quatrième édition de cet événement qui aura lieu à Québec, en août 2008, à l'occasion des fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de cette ville. La venue de ce congrès au Québec est le fruit d'une initiative du Forum jeunesse de la région de Québec. Le congrès permettra aux jeunes participants de développer, dans la perspective des Objectifs du millénaire pour le développement promus par les Nations unies, des compétences dans les domaines du développement durable, de l'environnement, de l'action humanitaire, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

Responsables : Secrétariat à la jeunesse; Forum jeunesse de la région de Québec.

Partenaires : Congrès mondial des jeunes 2008; ville de Québec; ministère des Relations internationales; Peace Child International.

Cible : Mieux sensibiliser les jeunes à la diversité de leurs milieux de vie afin de mieux les outiller pour s'ouvrir au monde.

MESURE : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL CHEZ LES JEUNES D'ÂGE SCOLAIRE.

En soutenant cette initiative, le gouvernement vise à encourager le rapprochement entre les jeunes Québécois de toutes origines. Les actions entreprises dans le cadre de ce plan d'action s'adresseront aux jeunes de toutes les régions du Québec afin de les amener à s'ouvrir à la diversité ethnoculturelle, à combattre la discrimination et à participer à la vie de leur milieu. Ils auront ainsi la possibilité de développer des habiletés à vivre ensemble dans un Québec pluraliste. Le rapprochement interculturel est à la fois un outil d'apprentissage et un mécanisme de transformation sociale pour bâtir une société inclusive, plurielle et ouverte au monde.

Responsables : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Culture et des Communications; ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'écoles et de jeunes participants;
- nombre de projets réalisés.

Pour une jeunesse engagée dans sa réussite

Améliorer le soutien offert aux jeunes

Les divers types de soutien offerts aux jeunes se doivent d'être adaptés à leurs réalités régionales, sociales ou autres. C'est à cette condition que les jeunes pourront réussir.

La très grande majorité des jeunes arrivent à se développer pleinement et à mener à bien les projets qui les intéressent. Ceux qui n'ont pas cette chance doivent avoir recours notamment aux services de nombreux organismes. Il devient donc nécessaire d'assurer une plus grande cohésion et une meilleure complémentarité des services offerts.

Par ailleurs, peu importe leurs conditions de vie, les jeunes ont besoin de multiplier les contacts avec des adultes qui agissent comme modèles. À ce titre, il faut rappeler le rôle essentiel des parents et celui que peut jouer parfois un professeur, un entraîneur sportif, une personne plus âgée qui exerce le même métier ou un intervenant d'une maison de jeunes. Tous peuvent aider les jeunes à faire des choix judicieux et leur apporter du soutien lorsqu'ils en ont besoin.

Avec la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement du Québec entend assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes et favoriser le renforcement des liens intergénérationnels.

ASSURER UNE PLUS GRANDE COHÉSION ET UNE PLUS GRANDE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES DESTINÉS AUX JEUNES

Le gouvernement souhaite que les services destinés aux jeunes Québécois soient conçus, appliqués et mis en œuvre de manière à s'adapter aux besoins particuliers de chacun d'eux. L'atteinte de cet objectif passe inévitablement par une meilleure connaissance et un accès plus facile aux divers services.

Déjà, plusieurs organismes de la société civile offrent des services adaptés aux diverses réalités que vivent les jeunes. Ils contribuent aussi à assurer une meilleure cohésion des services. Tout au long de la consultation, les jeunes et les groupes jeunesse ont d'ailleurs rappelé au gouvernement l'importance et la confiance qu'ils accordent aux initiatives locales et régionales.

Conscient que les approches multisectorielles sont les plus favorables aux jeunes, le gouvernement du Québec propose des mesures pour :

- adapter les services aux diverses réalités des jeunes ;
- mieux soutenir les initiatives locales et régionales destinées aux jeunes ;
- mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux.

Cible : Adapter les services aux diverses réalités des jeunes.

MESURE : METTRE EN ŒUVRE L'ENGAGEMENT JEUNESSE.

Le gouvernement consacrera 3,5 millions de dollars à la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse au cours des trois prochaines années.

Les principaux ministères offrant des services aux jeunes s'engagent donc à accentuer la complémentarité de certaines mesures ou programmes afin de faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre. Pour ce faire, ils mettront en commun leurs programmes et leurs interventions. Ils seront ainsi à même de mieux répondre aux besoins des jeunes. En outre, les partenaires locaux seront invités à participer à la concertation et à appuyer leurs initiatives locales.

Grâce à la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse, les jeunes pourront, entre autres choses, accéder plus facilement à certains services, passer sans heurt d'une mesure ou d'un programme gouvernemental à un autre et bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches. De façon plus particulière, le gouvernement :

- confie au Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse le mandat de lui indiquer quels sont les principaux changements à apporter pour accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes, plus précisément à l'égard des mesures suivantes :
 - la mise sur pied d'un chantier d'accompagnement des 16-24 ans connaissant des difficultés particulières ;
 - l'implantation du programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse ;
 - le déploiement du programme Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires ;
 - les efforts consacrés à la planification de la transition des jeunes handicapés de l'école vers la vie active et le marché du travail ;
- met en place un mécanisme permettant aux intervenants régionaux et locaux de contribuer activement à accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ; ministère de la Santé et des Services sociaux ; organismes locaux et régionaux.

Cible : Mieux soutenir les initiatives locales et régionales destinées aux jeunes.

MESURE : RENOUELER ET BONIFIER LES FONDS RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT JEUNESSE.

Le gouvernement annonce qu'il versera 30 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans les Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ). De la sorte, les régions et les localités pourront disposer de ressources suffisantes pour réaliser divers projets liés à la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Les FRIJ serviront principalement au financement d'actions jeunesse structurantes qui permettront aux jeunes de relever les défis qui se posent à eux. Ces actions seront définies en étroite relation avec la vision des forums jeunesse régionaux et des conférences régionales des élus en matière de développement régional.

Chaque forum jeunesse mettra en place un comité d'attribution de projets. Ce comité sera formé notamment de représentants jeunes issus de secteurs d'activité représentatifs de leur région, soit des milieux communautaires, coopératifs, étudiants, environnementaux, de l'employabilité et d'associations de travailleurs.

Responsables : Secrétariat à la jeunesse ; forums jeunesse régionaux.

Partenaires : Conférences régionales des élus.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'actions jeunesse structurantes et de projets financés ;
- nombre de jeunes touchés par les projets ou les actions jeunesse structurantes soutenus par les FRIJ ;
- effet de levier des investissements.

Cible : Mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux.

MESURE : ÉLABORER LA PHASE II DU PORTAIL JEUNESSE ESPACE J.

Le gouvernement entend miser sur l'utilisation des moyens de communication modernes et privilégiés par les jeunes Québécois qui naviguent régulièrement dans Internet. Le portail jeunesse Espace J sera donc le véhicule privilégié d'information auprès des jeunes dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. L'élaboration de la phase II de ce portail consistera à enrichir l'information gouvernementale et interministérielle fournie aux jeunes. Espace J leur permettra d'accéder à de l'information relative aux programmes et services gouvernementaux ainsi qu'à des sujets d'intérêt pour eux. Il s'arrimera également au portail gouvernemental de services aux citoyens et aux entreprises. Espace J facilitera l'accès aux services gouvernementaux en ligne destinés aux jeunes et contribuera ainsi au développement du gouvernement électronique.

Responsable : Secrétariat à la jeunesse.

Partenaires : Services Québec; responsables du dossier jeunesse dans les ministères et organismes.

Indicateur de résultats :

- achalandage du portail jeunesse Espace J.

Cible : Mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux.

MESURE : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AU GUICHET UNIQUE MULTISERVICE POUR LES JEUNES.

Services Québec a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics. Dans la mise en œuvre de cette mission, Services Québec ajoutera à sa collection de publications sur les « Événements de vie » une brochure qui traitera des événements de vie propres aux jeunes. De plus, dans le cadre de son déploiement territorial, un accès à un poste informatique destiné aux jeunes sera analysé, que ce soit à l'intérieur des centres de services de Services Québec ou par l'intermédiaire de la disponibilité des équipements et la formation d'intervenants dans des organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes. Finalement, un projet pilote sera réalisé avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et le Cégep de Jonquière afin de mettre en place une antenne de Services Québec adaptée aux clientèles étudiantes.

Responsable : Services Québec.

Partenaire : Secrétariat à la jeunesse.

Indicateur de résultats :

- nombre de brochures distribuées;
- nombre de jeunes utilisant les équipements informatiques.

FAVORISER LE RENFORCEMENT DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Compte tenu du vieillissement de la population, la démographie québécoise connaîtra d'importantes transformations.

À ce sujet, les prévisions font état d'une diminution de la population en âge de travailler dès 2011. Ce pronostic soulève, notamment, deux préoccupations majeures qui interpellent l'ensemble de la société québécoise, soit le transfert des connaissances entre les générations et le remboursement de la dette publique.

Le Québec risque de faire face à une perte de savoir-faire après le départ massif à la retraite du personnel plus âgé. Pour le gouvernement, il s'agit là d'une occasion pour inviter les personnes actives, particulièrement celles qui prendront bientôt leur retraite, à s'impliquer davantage dans le développement des jeunes et à les épauler dans la réalisation de leurs projets. À ce titre, la pratique mentorale s'inspire d'une démarche qui a permis tout au long de l'histoire de transmettre des connaissances d'un individu à l'autre ou d'une génération à une autre. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a été décidé, dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, de soutenir le mentorat d'affaires à l'égard des jeunes entrepreneurs.

Ainsi, le mentorat apparaît comme l'une des formules à privilégier. Les relations dans lesquelles une personne expérimentée met sa sagesse et son expérience au service d'une autre qui débute favorisent en effet l'acquisition des compétences et l'atteinte

d'objectifs. Comme il l'a fait récemment en matière d'entrepreneuriat jeunesse, le gouvernement du Québec estime qu'il est possible de mobiliser davantage de ressources pour favoriser l'épanouissement d'une culture du mentorat.

Le poids de la dette sur les finances publiques du Québec et la croissance des coûts des programmes gouvernementaux soulèvent des questions et imposent des choix sociaux qui devront se faire de façon responsable et équitable pour l'ensemble des générations.

Afin de favoriser le renforcement des liens intergénérationnels, le gouvernement du Québec propose des mesures pour :

- favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances ;
- susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique.

Cible : Favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances.

MESURE : METTRE SUR PIED UN PROJET DE CYBERMENTORAT EN SOUTIEN AU CHOIX DE CARRIÈRE ET À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES.

Le gouvernement mettra progressivement sur pied un programme de cybermentorat, qui fait appel aux technologies de l'information, afin de mieux soutenir les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle. S'inspirant du programme Académus, ce programme permettra aux jeunes du deuxième cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e années) d'entrer en relation par courriel et en toute sécurité avec des adultes qui pratiquent divers métiers et professions. Des efforts particuliers seront fournis pour recruter des femmes et des hommes qui exercent des métiers non traditionnels. Les jeunes seront ainsi à même de mieux connaître les caractéristiques, les défis et les contraintes de ces métiers et professions, de valider leur choix de carrière et de créer des liens soutenus avec des personnes qui mènent une carrière dans des métiers qui les intéressent.

Le service sera accessible à l'ensemble des élèves visés en août 2008. Le gouvernement du Québec investira près 2,7 millions de dollars pour le mettre en place.

Responsable : Corporation Éducentre de Bois-de-Boulogne.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; Conseil du patronat du Québec; Fédération des Chambres de commerce du Québec; Mouvement Desjardins.

Indicateurs de résultats :

- nombre de jeunes inscrits au programme de cybermentorat;
- taux de satisfaction des jeunes ayant utilisé le service;
- nombre de mentors recrutés.

Afin de **favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances**, le gouvernement souhaite contribuer à l'émergence d'une culture mentorale au Québec. Dans un premier temps, il soutiendra donc la réalisation d'un inventaire des initiatives mentales menées au Québec. Un tel exercice permettra d'éviter les chevauchements, de renforcer, le cas échéant, les initiatives existantes et d'en promouvoir des nouvelles. Finalement, le Secrétariat à la jeunesse proposera au gouvernement un plan de travail destiné à concrétiser l'émergence de cette culture.

Cible : Susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique.

MESURE : MANDATER LE CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE POUR FAVORISER LE DIALOGUE INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Le gouvernement donne le mandat au Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés, de proposer et d'accomplir une action, comme l'organisation d'un forum, qui permettra un échange de vues et d'idées sur la dette publique et l'avenir du Québec, en tenant compte de la solidarité entre les générations. Ce mandat s'inscrit en continuité avec le colloque organisé par le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec et Force jeunesse qui portait sur « les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain ». Il fait également suite à la conférence de presse de la Coalition des jeunes pour le remboursement de la dette publique.

Responsable : Conseil permanent à la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse; organismes représentant les jeunes et les aînés.

La création du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009

Souhaitant poursuivre sa collaboration avec les jeunes et les divers acteurs qui travaillent auprès d'eux ou qui les représentent, le gouvernement du Québec annonce la création du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse. Ce comité, sous la responsabilité du ministre responsable des dossiers jeunesse, sera composé de représentants des principaux groupes qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Le gouvernement confie à ce comité le mandat suivant :

- appuyer le Secrétariat à la jeunesse dans le suivi de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 ;
- appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 dans le respect du domaine d'expertise de chaque partenaire qui sera invité à épauler le gouvernement dans l'atteinte des résultats attendus ;
- soutenir le gouvernement afin que cette stratégie corresponde le plus fidèlement possible aux besoins des jeunes ;
- examiner la question de la création d'un fonds capitalisé en soutien aux initiatives jeunesse.

Évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009

Le gouvernement veut s'assurer que la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 réponde aux besoins des jeunes. C'est pourquoi il annonce qu'il constituera une enveloppe de 5,75 millions de dollars. Cette somme permettra de financer, entre autres, des projets nationaux ou de répondre à des besoins définis ultérieurement, par exemple à la suite du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations. À cet effet, des représentants des jeunes pourront être associés à la détermination des grands axes d'intervention des projets nationaux. Cette enveloppe servira, à terme, à faire l'évaluation de la Stratégie.

Le Secrétariat à la jeunesse est l'interlocuteur gouvernemental privilégié en matière de jeunesse. Il coordonnera donc l'implantation et l'évaluation de la Stratégie. Pour ce faire, il pourra compter sur la collaboration du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse. Rappelons que ce dernier a collaboré activement à l'élaboration de la Stratégie et qu'il est formé de représentants des ministères et des organismes gouvernementaux qui offrent les principaux services aux jeunes.

La désignation des ministères et organismes responsables des mesures à mettre en œuvre de même que les indicateurs de résultats établis pour juger de l'efficacité de celles-ci constituent la première étape du processus de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Dans les mois qui suivront son lancement, le Secrétariat à la jeunesse élaborera un devis d'évaluation de l'ensemble des mesures qu'elle contient.

Conclusion

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 est le résultat d'une vaste opération de consultation menée auprès des jeunes et des groupes qui les représentent ou qui travaillent auprès d'eux et d'une importante concertation gouvernementale. S'inscrivant dans une perspective d'équité intergénérationnelle, elle offrira à chaque jeune Québécois les moyens de s'engager dans sa réussite. En effet, le Québec de demain sera construit sur l'ensemble des réussites ainsi concrétisées. Les cinq orientations, les choix stratégiques, les cibles à atteindre et les mesures qui y sont proposés concourent à l'atteinte de cet objectif ambitieux.

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 revêt une importance considérable. En dépit d'un contexte budgétaire difficile, le gouvernement annonce le maintien, la mise en œuvre ou la bonification de nombreuses mesures. Représentant des investissements totaux de plus de un milliard de dollars pour les trois prochaines années, ces mesures contribueront à améliorer différentes facettes de la vie des jeunes. Les aspirations et les besoins exprimés par les jeunes ont trouvé écho auprès du gouvernement. C'est pourquoi il investit 110 millions de dollars additionnels pour la mettre en œuvre.

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 ne constitue pas la fin d'une démarche. Au contraire, son dévoilement constitue la première étape d'un processus continu qui vise à améliorer la situation de la jeunesse du Québec et à faire en sorte qu'elle s'engage dans sa réussite.

Par la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement souhaite mobiliser les efforts de tous les acteurs qui interviennent auprès des jeunes en vue de favoriser leur épanouissement et leur pleine participation à la société. Plus que jamais, la contribution des jeunes à la société québécoise est une richesse qu'il faut préserver et cultiver. Elle est d'autant plus nécessaire qu'elle permettra au Québec de conserver sa place parmi les sociétés modernes et de relever plus facilement les défis qui l'attendent.

Mesures complémentaires

Améliorer la santé et le bien-être des jeunes

Le gouvernement du Québec poursuit son engagement et reconduit plusieurs mesures pour favoriser chez les jeunes l'acquisition de saines habitudes de vie et le développement d'habiletés personnelles et sociales, pour soutenir davantage ceux qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans la société et pour mieux lutter contre le suicide.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILETÉS PERSONNELLES ET SOCIALES AINSI QUE L'ACQUISITION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Pour promouvoir l'activité physique et la saine alimentation

- La campagne de promotion *Vas-y, fais-le pour toi!* vise à transmettre aux jeunes, aux adultes et aux familles les bienfaits de saines habitudes de vie en les invitant à faire tous les jours au moins 30 minutes d'activité physique et à intégrer dans leur alimentation quotidienne au moins cinq portions de fruits et de légumes.
- La Journée nationale du sport et de l'activité physique incite jeunes et moins jeunes à la pratique des sports et de l'activité physique. Le vendredi précédant l'Action de grâces, les partenaires des milieux scolaire et municipal, des affaires, du loisir et du sport invitent la population à choisir une ou plusieurs activités sportives.
- Le programme Équipe-Québec offre aux athlètes québécois qui font de la compétition régulièrement sur la scène internationale un soutien financier et l'encadrement professionnel susceptibles d'augmenter leurs chances de succès.
- Le programme Iso-Actif, de la Fédération québécoise du sport étudiant, valorise l'engagement des écoles dans la promotion de l'activité physique, d'une saine alimentation et du non-usage du tabac.
- Le programme Kino-Québec fait la promotion d'un mode de vie physiquement actif afin de contribuer au mieux-être des Québécois. Il vise notamment à augmenter de 10 % d'ici 2008 la proportion de la population suffisamment active durant ses temps libres.
- Le projet Québec en forme fait la promotion et soutient l'organisation d'activités

physiques, sportives et de plein air destinées aux enfants de 4 à 12 ans issus prioritairement de milieux défavorisés. Il est réalisé conjointement par le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon.

- Le programme Écoles en forme et en santé vise à soutenir les établissements scolaires dans la mise en œuvre de « projets-école » destinés à développer chez les jeunes du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire de saines habitudes de vie, dont la pratique régulière d'activités physiques et une bonne alimentation. Ce programme peut s'inscrire avantageusement dans l'approche École en santé en raison de sa contribution à l'acquisition de saines habitudes de vie.

Pour lutter contre le tabagisme

- Le Plan québécois de lutte contre le tabagisme vise notamment à prévenir le tabagisme chez les jeunes, à promouvoir l'abandon de cette habitude et à protéger la population, dont les jeunes, contre la fumée du tabac dans l'environnement.
- La Loi sur le tabac interdit notamment de vendre du tabac aux mineurs et de fumer sur le terrain des écoles.

Pour lutter contre la toxicomanie

Le Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011 facilite la détection des toxicomanies et favorise l'intervention précoce auprès de différentes clientèles, dont les enfants de parents alcooliques, les adolescents et les jeunes adultes.

SOUTENIR DAVANTAGE LES JEUNES ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS À S'INSÉRER DANS LA SOCIÉTÉ

Pour soutenir plus efficacement les jeunes et leur famille

- Par l'entremise du volet « Services de soutien aux jeunes parents », les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance assurent un suivi auprès des jeunes femmes enceintes et des mères ayant moins de 20 ans au moment de la naissance de l'enfant ainsi qu'auprès de leur famille pour diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes de santé et des problèmes sociaux, dont l'abus, la négligence et la violence envers les enfants. Les services offerts tendent :
 - à prévenir et à réduire les difficultés d'adaptation sociale et les retards dans le développement des enfants ;
 - à diminuer les situations d'abus, de négligence et de violence envers les enfants ;
 - à favoriser le développement optimal des enfants de moins de 5 ans ;
 - à aider les jeunes parents à développer leurs compétences et à exercer leur rôle parental ;
 - à améliorer les conditions de vie de ces familles.
- Les Équipes d'intervention jeunesse aident les jeunes aux prises avec des problèmes sociaux et de santé multiples et complexes qui nécessitent l'intervention de plusieurs

établissements, ainsi que leur famille, à accéder aux services sociosanitaires dont ils ont besoin. Ces équipes permettent aux jeunes et à leurs parents d'obtenir des services coordonnés et complémentaires.

Pour prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

- Les projets de prévention de l'adhésion aux gangs de rue, financés par l'intermédiaire du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité, sensibilisent les jeunes aux effets néfastes de ce type d'affiliation.

Pour améliorer les services aux jeunes victimes d'agression sexuelle

- Le gouvernement maintient son engagement envers le Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent qui est reconnu pour son expertise de fine pointe en matière de services de santé, psychosociaux, policiers et judiciaires destinés aux jeunes victimes d'agression sexuelle et à leur famille. Le Centre entend favoriser non seulement le développement, mais aussi l'intégration, la diffusion et l'utilisation de la recherche. Enfin, il sera le pilier de la formation des intervenants et des étudiants et s'affirmera comme un leader innovateur dans le développement des connaissances scientifiques en matière d'agression sexuelle.

MIEUX LUTTER CONTRE LE SUICIDE CHEZ LES JEUNES

- Le Plan d'action en santé mentale 2005-2010 assure, en cas de crise suicidaire, l'accessibilité à des services appropriés sur l'ensemble du territoire québécois. Il fait également la promotion, auprès des intervenants, de meilleures pratiques et d'outils plus efficaces en matière de lutte contre le suicide.
- Le Programme national de santé publique 2003-2012 prévoit la réalisation d'une intervention globale de prévention du suicide qui inclut des activités de sensibilisation à certains facteurs de risque (ex. : médicaments, armes à feu), l'accès aux réseaux de sentinelles, la détection du risque suicidaire par les médecins et autres professionnels de la santé ainsi que la concertation entre les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et ceux d'autres secteurs.

Mesures complémentaires

Favoriser la réussite éducative des jeunes

Le gouvernement du Québec poursuit son engagement et reconduit plusieurs mesures afin de mieux prévenir le décrochage scolaire et de maintenir et d'améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire.

MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- La stratégie d'intervention Agir autrement met en place des mesures adaptées en vue d'accroître la réussite scolaire des élèves des écoles secondaires situées en milieu défavorisé.
- Le programme Aide aux devoirs fournit aux élèves du primaire l'occasion de renforcer leur motivation à faire leurs travaux scolaires.
- Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire est axé, entre autres choses, sur le développement de connaissances permettant d'améliorer les programmes et de mieux outiller les intervenants scolaires afin qu'ils puissent aider davantage les jeunes à poursuivre leurs études et à les réussir.
- En collaboration avec le réseau scolaire et des partenaires du milieu communautaire, deux projets de soutien à la persévérance scolaire sont en cours dans la région de Montréal. Ils s'inspirent du programme Québec pluriel. Cette initiative vise à aider

les jeunes de 16 à 24 ans des minorités visibles et issus de familles immigrantes à persévérer dans leurs études. Il est prévu d'examiner la possibilité d'étendre de tels projets à d'autres régions.

- Le gouvernement poursuivra au cours des trois prochaines années son partenariat avec le Centre de transfert pour la réussite éducative. Ce partenariat permettra de consolider et de poursuivre des activités de production et de diffusion d'instruments d'intervention adaptés aux professionnels du milieu scolaire.

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

- Le Programme de promotion de l'enseignement collégial : production étudiante favorise la réalisation de projets spéciaux dans le contexte d'activités parascolaires, ce qui encourage la contribution et l'engagement des élèves (ex. : Cégeps en spectacle ; Science, on tourne!).
- Les mesures de soutien à la réussite au collégial prévoient d'accorder un financement aux établissements d'enseignement visés pour qu'ils puissent mettre en œuvre des moyens de favoriser la réussite et la persévérance scolaires.

Mesures complémentaires

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Le gouvernement du Québec poursuit son engagement et reconduit plusieurs mesures afin d'améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail.

AMÉLIORER LA PRÉPARATION DES JEUNES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le gouvernement du Québec mise sur les mesures énumérées ci-après pour améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail.

- Le gouvernement procède au rapprochement entre la formation professionnelle et la formation technique souhaité lors du Forum des générations. Les chantiers de travail avec les partenaires visent notamment à assurer aux jeunes un passage plus fluide entre les études secondaires professionnelles et les études collégiales techniques, sans dédoublement de formation. Également, le partenariat entre les commissions scolaires et les cégeps est encouragé, dont la réalisation d'activités pédagogiques conjointes réunissant des élèves de la formation professionnelle et de la formation technique. De plus, le gouvernement favorise une gestion plus souple de l'offre de formation professionnelle et technique, de façon notamment à ce que les jeunes puissent poursuivre le maximum d'études qualifiantes dans leur région.
- Afin d'encourager la relève agricole et de soutenir les jeunes désireux de faire carrière dans ce secteur d'activité, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est engagé à développer le second volet de la Politique jeunesse consacré aux pêches et à l'aquaculture. Ce volet s'ajoute au premier, adopté en mars 2005, qui concerne plus particulièrement l'établissement en agriculture et la relève agricole.
- Le gouvernement poursuit les mesures soutenant le renouvellement de la fonction publique dans le cadre du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007. Le gouvernement y réitère l'importance du rajeunissement de la fonction publique. Depuis avril 2005, c'est 33 % de l'ensemble des recrutements pour des emplois permanents et occasionnels qui touchent des personnes de moins de 35 ans. Pour les catégories d'emplois professionnels et techniques, où les efforts de renouvellement sont les plus marqués, 55 % des embauches touchent des jeunes.
- Le gouvernement poursuivra la campagne annuelle de valorisation de la formation professionnelle et technique dans les médias et dans Internet en vue de mettre en évidence la diversité, l'accessibilité et la qualité de ces formations au Québec.

Mesures complémentaires

Accroître la présence des jeunes dans la société

Le gouvernement du Québec poursuit son engagement et reconduit plusieurs mesures afin d'accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie, de favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région et d'accentuer la présence des jeunes dans le monde.

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LEURS MILIEUX DE VIE

Le gouvernement du Québec mise sur les mesures énumérées ci-après pour accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.

- Le gouvernement réitère son soutien financier au Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi qu'à Femmes autochtones du Québec. Rappelons que le Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador a pour mission de favoriser la concertation entre les jeunes autochtones et de les représenter auprès des différentes instances de leurs communautés. Pour sa part, l'organisme Femmes autochtones du Québec soutient l'engagement des jeunes femmes dans leur communauté et les aide à améliorer leurs

conditions de vie en faisant la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé.

- Afin de favoriser la représentation des jeunes dans les instances électives locales et régionales, le ministère des Affaires municipales et des Régions entend :
 - poursuivre sa stratégie visant à favoriser une amélioration de la représentation des jeunes aux instances électives locales ;
 - s'assurer que les conférences régionales des élus feront de la participation des jeunes à la vie démocratique de la région une priorité dans l'élaboration du plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement des régions.
- Le Directeur général des élections du Québec, pour sa part, entend poursuivre l'action qu'il mène depuis plus de dix ans pour aider les écoles à mettre en place et à accompagner leurs conseils d'élèves. À cette fin, il continuera de fournir le matériel pédagogique et électoral nécessaire et d'offrir les sessions de formation pour les jeunes élus de même que pour les adultes qui les accompagnent. Il développera également le site Web Jeunes électeurs.

- Afin d'encourager la participation des jeunes aux actions liées au développement durable, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs continuera :
 - de les consulter dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie québécoise du développement durable ;
 - d'appuyer les initiatives des établissements d'enseignement dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement ;
 - de soutenir les formateurs des établissements verts Brundtland.
- Secondaire en spectacle permet d'organiser et de réaliser des événements culturels et artistiques susceptibles de favoriser l'épanouissement des jeunes des écoles secondaires.

FAVORISER LE MAINTIEN, LE RETOUR ET L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES EN RÉGION

Le gouvernement du Québec mise sur les mesures énumérées ci-après pour favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région.

- Le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail est accordé sous certaines conditions aux contribuables admissibles qui ont engagé des dépenses autorisées pour accueillir un élève dans le cadre d'un stage de formation.

- Le crédit d'impôt pour un nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée est accessible à celui-ci, à la condition qu'il occupe un emploi dans un domaine de spécialisation correspondant à sa formation.

ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LE MONDE

Le gouvernement du Québec mise sur la mesure énumérée ci-après pour accroître la présence des jeunes dans le monde.

- Les programmes de stages offerts par le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse demeurent accessibles.

Mesures complémentaires

Améliorer le soutien offert aux jeunes

Le gouvernement du Québec poursuit son engagement et reconduit des mesures afin d'assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.

ASSURER UNE PLUS GRANDE COHÉSION ET UNE PLUS GRANDE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES DESTINÉS AUX JEUNES

Le gouvernement du Québec mise sur la mesure énumérée ci-après pour assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.

- Les ententes de partenariat conclues entre le gouvernement et les régions en vue d'adapter l'action de celui-ci aux besoins des jeunes demeurent en vigueur. Elles portent principalement sur l'abandon scolaire, la réussite éducative et la migration des jeunes ainsi que sur la continuité des services.

Tableau synthèse

ORIENTATIONS	CHOIX STRATÉGIQUES	PRINCIPALES MESURES
AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES	Favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer la « malbouffe » des écoles • Déployer l'approche École en santé
	Soutenir davantage les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier la Loi sur la protection de la jeunesse
	Mieux lutter contre le suicide des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des réseaux de sentinelles • Implanter des équipes multidisciplinaires en prévention du suicide dans tous les centres jeunesse
FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES	Mieux prévenir le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des parcours de formation diversifiés au secondaire • Offrir un soutien accru pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) • Augmenter le temps d'enseignement au primaire
	Ouvrir davantage l'école sur les milieux de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement de l'école communautaire
FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la valorisation de la formation professionnelle auprès des jeunes, des parents et du personnel scolaire • Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse • Contribuer à la mise sur pied d'un fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs • Élaborer un plan d'action visant à améliorer la formation scolaire en santé et sécurité au travail
	Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un chantier d'accompagnement des 16-24 ans qui connaissent des difficultés particulières • Déployer le programme Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires du Québec • Implanter le programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse • Accompagner plus efficacement les jeunes handicapés

ORIENTATIONS	CHOIX STRATÉGIQUES	PRINCIPALES MESURES
<p style="text-align: center;">ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ</p>	<p>Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les forums jeunesse régionaux • Créer deux nouveaux forums jeunesse régionaux en Montérégie • Mettre sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles • Lancer un concours consacré à la reconnaissance de l'implication citoyenne des jeunes • Faire en sorte que l'école reconnaisse davantage l'implication étudiante • Créer un poste d'agent de participation citoyenne dans chaque forum jeunesse régional • Soutenir le projet Électeurs en herbe • Soutenir le projet Parlements au secondaire • Consolider le réseau des maisons de jeunes
	<p>Favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prolonger et bonifier l'aide financière accordée à Place aux jeunes du Québec
	<p>Accroître la présence des jeunes dans le monde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le programme Synergie entreprise et développer d'autres activités de même nature • Contribuer au développement du mentorat dans le cadre de missions économiques en créant des Équipes junior Québec • Créer un fonds capitalisé permettant d'accorder des bourses d'excellence en matière de développement durable • Soutenir la tenue du Congrès mondial des jeunes Québec 2008 • Mettre en œuvre le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire
<p style="text-align: center;">AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES</p>	<p>Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'Engagement jeunesse • Renouveler et bonifier les Fonds régionaux d'investissement jeunesse • Élaborer la phase II du portail jeunesse Espace J • Améliorer l'accessibilité au guichet unique multiservice pour les jeunes
	<p>Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un projet de cybermentorat en soutien au choix de carrière et à l'orientation professionnelle des jeunes • Mandater le Conseil permanent de la jeunesse pour favoriser le dialogue intergénérationnel sur le remboursement de la dette publique